

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2400

9 novembre 2010

SOMMAIRE

Abacus Partners S.A.	115169	Colour International S.A.	115165
ACC Architectes S.à r. l.	115169	Common	115198
Accelerate to be Master S.A.	115161	Constant Invest S.à r.l.	115165
AdapteC Luxembourg S.à r.l.	115162	Covidien International Finance S.A.	115165
AEE Systems S.à r.l.	115170	C.T.I. (Cutting Tools Industry) S.à r.l.	115157
Agence Immobilière MIRE S.à r.l.	115165	Damia Holding S.A.	115164
Almafin S.A.	115170	Dan Four S.A.	115164
Amber Trust S.C.A., SICAF-SIF	115170	Diane Heirend & Philippe Schmit	115162
Andromeda Investissement S.A.	115179	Drinkyz S.A.	115154
Andromeda Investissement S.A.	115170	Drosbach Holding (Luxemburg) SA	115162
Arg Real Estate 1 S.à r.l.	115185	D'Wierkstat	115165
Ariol Investment S.A.	115180	Empik Centrum Investments S.A.	115192
Avalone Company S.A.	115179	Finca Holding S.A.	115198
Avolon Investments S.à r.l.	115166	FoamCo	115198
BaC4 S.A.	115180	Food & Beverage Investments Company (FIBC)	115154
Barclays Alpheus Investments S.à r.l.	115180	FRII S.A.	115197
BBVA Global Funds	115154	Gilcar s.à r.l.	115185
Bel-Air Capital S.A.	115154	Global Tech S.à r.l.	115185
Biofuel Investments S.A.	115156	Goodrich Luxembourg S.à r.l.	115185
Bokx Holding S.à r.l.	115157	Goodrich XCH Luxembourg B.V.	115185
BTA Investments S.A.	115157	Herald Bad Kreuznach S.à r.l.	115188
Butterfly Holdings S.A., SPF	115158	Herald Bersenbrück S.à r.l.	115191
Butterfly Holdings S.A., SPF	115157	Herald Level 2 Lux Holding S.à r.l.	115191
Cable & Wireless Global Businesses Hold- ing S.à r.l.	115197	Herald Ludwigshafen S.à r.l.	115191
Cable & Wireless Luxembourg S.A.	115198	Herald Lux Finance S.à r.l.	115192
Cartonplast Finance One SA	115188	Herald Neunkirchen S.à r.l.	115197
Central Properties S.A.	115198	Ibis S.A.	115158
Clarté	115199	Target Asia Fund (Luxembourg)	115200
Colliane Invest S.A.	115200	Yati Sàrl	115199
Collis S. à r.l.	115200		

BBVA Global Funds, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 155.747.

Les statuts coordonnés ont déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 octobre 2010.

Référence de publication: 2010131246/10.

(100150018) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2010.

Bel-Air Capital S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach.
R.C.S. Luxembourg B 148.681.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010131247/10.

(100150025) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2010.

**Food & Beverage Investments Company (FIBC), Société Anonyme,
(anc. Drinkyz S.A.).**

Siège social: L-8010 Strassen, 182, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 132.781.

L'an deux mille dix, le premier septembre.

Par-devant Maître Alex WEBER, notaire de résidence à Bascharage.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "DRINKYZ S.A." (numéro d'identité 2007 22 31 938), avec siège social à L-1840 Luxembourg, 11A, boulevard Joseph II, inscrite au R.C.S.L. sous le numéro B 132.781, constituée suivant acte reçu par le n notaire Jean SECKLER, de résidence à Junglinster, en date du 9 octobre 2007, publié au Mémorial C numéro 2661 du 20 novembre 2007.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Jean-Marie WEBER, employé privé, demeurant à Aix-sur-Cloie/Aubange (Belgique),

qui désigne comme secrétaire Madame Miranda JANIN, employée privée, demeurant à Belvaux.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Guillaume BERNARD, expert-comptable, demeurant professionnellement à Strassen.

Le bureau ayant été ainsi constitué, le Président déclare et prie le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1) Augmentation du capital social à concurrence d'un montant de treize mille neuf cent cinquante euros (€ 13.950.-) pour le porter de son montant actuel de trente et un mille euros (€ 31.000.-) à quarante-quatre mille neuf cent cinquante euros (€ 44.950.-), par apport en numéraire d'un montant de quatre-vingt mille euros (€ 80.000.-), représentant treize mille neuf cent cinquante euros (€ 13.950.-) pour la valeur nominale des nouvelles actions plus la prime d'émission de soixante-six mille cinquante euros (€ 66.050.-) qui est affecté au compte -prime d'émission-, avec émission de quarante-cinq (45) actions nouvelles d'une valeur nominale de trois cent dix euros (€ 310.-) chacune.

2) Souscription et libération des quarante-cinq (45) actions nouvelles par l'actionnaire unique actuel Monsieur Alexis VAILLANT.

3) Modification subséquente du 1^{er} alinéa de l'article 5 des statuts.

4) Modification de l'article 3 des statuts de la société, relatif à l'objet social, pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 3.** La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations, ainsi que toutes prestations de conseil, de management et d'assistance administrative auxdites participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute

autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets.

La société est autorisée à contracter des emprunts pour son propre compte et à accorder tous cautionnements ou garanties.

La société pourra également effectuer toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, mobilières ou immobilières susceptibles de favoriser l'accomplissement de son objet.»

5) Changement de la dénomination de la société de «DRINKYZ S.A.» en «FOOD & BEVERAGE INVESTMENTS COMPANY (FIBC)» et modification subséquente de l'article 1^{er} des statuts.

6) Transfert du siège social de L-1840 Luxembourg, 11 A, boulevard Joseph II à L-8010 Strassen, 182, route d'Arlon et modification subséquente du 1^{er} alinéa de l'article 4 des statuts de la société.

7) Administrateurs.

II.- Les actionnaires présents ou représentés, les procurations des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence; cette liste de présence signée par les actionnaires, les mandataires des actionnaires représentés, le bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte.

Les procurations des actionnaires représentés y resteront annexées de même.

III.- L'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée et tous les actionnaires présents ou représentés déclarant avoir eu parfaite connaissance de l'ordre du jour avant l'assemblée, il a donc pu être fait abstraction des convocations d'usage.

IV.- La présente assemblée, représentant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour.

Ensuite l'assemblée, après délibération, a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence d'un montant de treize mille neuf cent cinquante euros (€ 13.950.-) pour le porter de son montant actuel de trente et un mille euros (€ 31.000.-) à quarante-quatre mille neuf cent cinquante euros (€ 44.950.-), avec émission de quarante-cinq (45) actions nouvelles d'une valeur nominale de trois cent dix euros (€ 310.-) chacune, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes, à souscrire et à libérer intégralement par un apport en numéraire d'un montant de quatre-vingt mille euros (€ 80.000.-), représentant treize mille neuf cent cinquante euros (€ 13.950.-) pour la valeur nominale des nouvelles actions plus la prime d'émission de soixante-six mille cinquante euros (€ 66.050.-) qui est affectée au compte -prime d'émission-.

Souscription – Libération

L'assemblée accepte la souscription des prédites quarante-cinq (45) actions nouvelles d'une valeur nominale de trois cent dix euros (€ 310.-) chacune, par l'actionnaire unique actuel Monsieur Alexis VAILLANT, gérant de société, demeurant à F-92200 Neuilly-sur-Seine, 2, Place Parmentier.

Est ensuite intervenu Monsieur Alexis VAILLANT, préqualifié, ici représenté aux fins des présentes par Monsieur Guillaume BERNARD, préqualifié, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée en date du 19 juillet 2010, laquelle procuration, après avoir été signée «ne varietur» par les membres du bureau et le notaire instrumentant, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée avec elles.

Lequel intervenant, représenté comme dit ci-dessus, a déclaré souscrire aux quarante-cinq (45) actions nouvelles d'une valeur nominale de trois cent dix euros (€ 310.-) chacune et les libérer intégralement par des paiements en espèces, de sorte que le montant de quatre-vingt mille euros (€ 80.000.-) se trouve dès maintenant à la disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant qui le constate expressément.

Du prédit montant de quatre-vingt mille euros (€ 80.000.-), un montant de soixante-six mille cinquante euros (€ 66.050.-) sera alloué au compte -prime d'émission-.

Deuxième résolution

Suite à la prédite résolution, l'assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article 5 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 5. al. 1^{er}.** Le capital social est fixé à quarante-quatre mille neuf cent cinquante euros (€ 44.950.-), représenté par cent quarante-cinq (145) actions d'une valeur nominale de trois cent dix euros (€ 310.-) chacune.»

Troisième résolution

L'assemblée décide de modifier l'article 3 des statuts de la société, relatif à l'objet social, pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 3.** La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et

le développement de ces participations, ainsi que toutes prestations de conseil, de management et d'assistance administrative auxdites participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets.

La société est autorisée à contracter des emprunts pour son propre compte et à accorder tous cautionnements ou garanties.

La société pourra également effectuer toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, mobilières ou immobilières susceptibles de favoriser l'accomplissement de son objet.»

Quatrième résolution

L'assemblée décide de changer la dénomination de la société de «DRINKYZ S.A.» en «FOOD & BEVERAGE INVESTMENTS COMPANY (FIBC)» et en conséquence de modifier l'article 1^{er} des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 1^{er}**. Il existe une société anonyme, sous la dénomination de FOOD & BEVERAGE INVESTMENTS COMPANY (FIBC) (ci-après la «Société»).

Cinquième résolution

L'assemblée décide de transférer le siège social de L-1840 Luxembourg, 11 A, boulevard Joseph II à L-8010 Strassen, 182, route d'Arlon et en conséquence de modifier le 1^{er} alinéa de l'article 4 des statuts de la société pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 4. al. 1^{er}**. Le siège social est établi à Strassen. Il peut être créé, par simple décision du conseil d'administration, des succursales ou bureaux, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.»

Sixième résolution

L'assemblée décide de révoquer les administrateurs Monsieur Carl-Edvard PIHL et la société anonyme «OPTIMA PARTNERS S.A.» et de leur accorder décharge de leurs mandats.

L'assemblée décide d'accepter la démission de Monsieur Alexis VAILLANT de son mandat d'administrateur-délégué et de lui donner décharge de son mandat.

Par conséquent, Monsieur Alexis VAILLANT est désormais l'administrateur unique de la société, avec pouvoir de signature individuelle.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont estimés à environ mille cent cinquante euros (€ 1.150.-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Bascharage en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite à l'assemblée, les membres du bureau, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: J.M.WEBER, JANIN, BERNARD, A.WEBER.

Enregistré à Capellen, le 09 septembre 2010. Relation: CAP/2010/3128. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): NEU.

Pour expédition conforme, délivrée à la société à sa demande, aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés.

Bascharage, le 20 septembre 2010.

Alex WEBER.

Référence de publication: 2010131101/133.

(100148267) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 septembre 2010.

Biofuel Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 146.902.

Le présent document est établi en vue de mettre à jour les informations inscrites auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg:

Monsieur Urs Gespacher, demeurant 66, Schlierenstrasse, CH-508 Ennetbaden, Suisse, a démissionné avec effet au 1^{er} Octobre 2010 de sa fonction d'Administrateur B.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 Octobre 2010.

Un Mandataire

Référence de publication: 2010131241/14.

(100150211) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2010.

Bokx Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1341 Luxembourg, 9, place Clairefontaine.

R.C.S. Luxembourg B 119.323.

—
Gemäß Beschluss der Gesellschafterversammlung vom 09 September 2010 sind folgende Änderungen beschlossen worden:

1. die Gesellschaft hat Ihren Sitz von der Adresse: 7 val Ste Croix, auf eine neue Adresse: 9, Place Clairefontaine, L-1341 Luxembourg verlegt.

2. Herr Frank Schwiering, berufliche Adresse: 9, Place Clairefontaine; L-1341 Luxembourg, geboren am 14.03.1972 in Reinhausen, wurde auf unbeschränkte Zeit als Geschäftsführer ernannt.

3. Die Gesellschaft Luxembourg International Consulting S.A. N° d'immatriculation B40312, ist als Geschäftsführer zu streichen.

Für die Gesellschaft

Gabriela Zaleski

Référence de publication: 2010131242/17.

(100150016) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2010.

BTA Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi.

R.C.S. Luxembourg B 118.921.

—
Les comptes annuels au 31 DECEMBRE 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE S.A.

Référence de publication: 2010131251/10.

(100150134) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2010.

Butterfly Holdings S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 147.979.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2010131253/10.

(100149826) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2010.

C.T.I. (Cutting Tools Industry) S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-1466 Luxembourg, 4, rue Jean Engling.

R.C.S. Luxembourg B 151.459.

—
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 octobre 2010.

Référence de publication: 2010131255/10.

(100150143) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2010.

Butterfly Holdings S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 147.979.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 21 juin 2010

- La cooptation de Monsieur Ahcène BOULHAIS, employé privé, domicilié professionnellement au 412F, route d'Esch, L- 2086 Luxembourg, en tant qu'Administrateur en remplacement de M. Ismaël HAJJAR, démissionnaire, est ratifiée. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de 2015.

Luxembourg, le 21 juin 2010.

Certifié sincère et conforme

BUTTERFLY HOLDINGS S.A., SPF

I. SCHUL / C. MATHU

Director / Director and Chairwoman of the Board of Directors

Référence de publication: 2010131252/16.

(100149813) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2010.

Ibis S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8041 Strassen, 65, rue des Romains.
R.C.S. Luxembourg B 24.717.

—
L'an deux mille dix, le treize septembre.

Par-devant Maître Alex WEBER, notaire de résidence à Bascharage.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "IBIS S.A." (numéro d'identité 1986 22 01 429), avec siège social à L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch, inscrite au R.C.S.L. sous le numéro B 24.717, constituée suivant acte reçu par le notaire Lucien SCHUMAN, alors de résidence à Luxembourg, en date du 28 juillet 1986, publié au Mémorial C, numéro 308 du 3 novembre 1986 et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire Gérard LECUIT, alors de résidence à Mersch, en date du 2 octobre 1989, publié au Mémorial C, numéro 70 du 6 mars 1990 et suivant acte reçu par le notaire Frank BADEN, alors de résidence à Luxembourg, en date du 5 octobre 2001, publié au Mémorial C, numéro 293 du 21 février 2002.

L'assemblée est présidée par Monsieur Jean-Marie WEBER, employé privé, demeurant à Aix-sur-Cloie/Aubange (Belgique).

Le Président désigne comme secrétaire Monsieur Albert DONDLINGER, employé privé, demeurant à Dahlem.

L'assemblée désigne comme scrutateur Monsieur Léon RENTMEISTER, employé privé, demeurant à Dahl.

Le bureau ayant été ainsi constitué, le Président déclare et prie le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1. Transfert du siège social de la société au 65, rue des Romains à L-8041 Strassen avec effet au 31 août 2010.
2. Ajout à l'article 4 des statuts de l'alinéa suivant:

«Si la société est établie par un actionnaire unique ou si à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que la société a seulement un actionnaire restant, la composition du conseil d'administration pourra être limitée à un (1) membre, jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de plus d'un actionnaire.»

3. Modification du dernier alinéa de l'article 6 des statuts de la société pour donner la teneur suivante:

«Vis-à-vis des tiers la société est engagée en toutes circonstances, en cas d'administrateur unique, par la signature individuelle de cet administrateur, et en cas de pluralité d'administrateurs, par la signature conjointe de deux administrateurs, à moins que des décisions spéciales n'aient été prises concernant la signature autorisée en cas de délégation de pouvoirs ou de procurations données par le conseil d'administration conformément au présent article des statuts.»

4. Insertion dans les statuts d'un nouvel article 9 ayant la teneur suivante:

« **Art. 9.** Les administrateurs ne contractent aucune obligation personnelle relativement aux engagements de la société. La société devra indemniser tout administrateur ou mandataire et ses héritiers, exécutant et administrant, contre tous dommages ou compensations devant être payés par lui ainsi que les dépenses ou les coûts raisonnablement engagés par lui, en conséquence ou en relation avec toute action, procès ou procédures à propos desquelles il pourrait être partie en raison de sa qualité ou ancienne qualité d'administrateur ou mandataire de la société, ou, à la requête de la société, de toute autre société où la société est un actionnaire/associé ou un créancier et par quoi il n'a pas droit à être indemnisé, sauf si cela concerne des questions à propos desquelles il sera finalement déclaré impliqué dans telle action, procès ou procédures en responsabilité pour négligence grave, fraude ou mauvaise conduite préméditée.

Dans l'hypothèse d'une transaction, l'indemnisation sera octroyée seulement pour les points couverts par l'accord et pour lesquels la société a été avertie par son avocat que la personne à indemniser n'a pas commis une violation de ses

obligations telle que décrite ci-dessus. Les droits d'indemnisation ne devront pas exclure d'autres droits auxquels tel administrateur ou mandataire pourrait prétendre.»

5. Modification de l'article 3 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 3.** Le capital social est fixé à deux cent cinquante mille euros (€ 250.000.-), représenté par dix mille (10.000) actions d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (€ 25.-) chacune.

Les actions sont au porteur.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les conditions prévues par la loi.

Le capital pourra être augmenté ou réduit dans les conditions légales requises.

En cas de démembrement de la propriété des actions, l'exercice de l'ensemble des droits sociaux, et en particulier le droit de vote aux assemblées générales, est réservé aux actionnaires détenteurs de l'usufruit des actions à l'exclusion des actionnaires détenteurs de la nue propriété des actions; l'exercice des droits patrimoniaux, tels que ces derniers sont déterminés par le droit commun, est réservé aux actionnaires détenteurs de la nue propriété des actions à l'exclusion des actionnaires détenteurs de l'usufruit des actions.

La société peut, dans la mesure où, et aux conditions auxquelles la loi le permet, racheter ses propres actions. En cas de vente de l'usufruit ou de la nue propriété, la valeur de l'usufruit ou de la nue propriété sera déterminée par la valeur de la pleine propriété des actions et par les valeurs respectives de l'usufruit et de la nue propriété conformément aux tables de mortalité en vigueur au Grand-Duché de Luxembourg.»

6. En général: adaptation des statuts aux lois en vigueur, avec renumérotation et modification subséquente des actuels articles des statuts.

7. Acceptation avec effet au 31 août 2010 de la démission du commissaire aux comptes FIN-CONTROLE SA et décharge.

8. Nomination du commissaire aux comptes. Est nommé avec effet au 31 août 2010 et avec mandat jusqu'à l'assemblée générale statuant sur les comptes de 2010:

- Paul JANSSENS, employé privé, 2 rue des Prés, L-5692 Elvange.

9. Acceptation des démissions avec effet au 31 août 2010 des administrateurs Corinne BITTERLICH, Natalia VENTURINI et Françoise DUMONT avec décharge.

10. Nomination des administrateurs. Sont nommées administrateurs avec effet au 31 août 2010 et avec mandat jusqu'à l'assemblée générale statuant sur les comptes de 2010:

- A&C Management Services SARL, expert-comptable, 65 rue des Romains, L-8041 Strassen.

- Ingrid HOOLANTS, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement 65 rue des Romains, L-8041 Strassen.

- TAXIOMA SARL, administrateur de sociétés, 65 rue des Romains, L-8041 Strassen.

II.- Les actionnaires présents ou représentés, les procurations des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence; cette liste de présence signée par les actionnaires, les mandataires des actionnaires représentés, le bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte.

Les procurations des actionnaires représentés y resteront annexées de même.

III.- Tous les actionnaires étant présents ou représentés, l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour.

Ensuite l'assemblée, après délibération, a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de transférer le siège social de L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch, à L-8041 Strassen, 65, rue des Romains, avec effet au 31 août 2010 et en conséquence de modifier le 2^{ème} alinéa de l'article 1^{er} et l'article 11 des statuts pour leur donner la teneur suivante:

« **Art. 1^{er} . 2^{ème} alinéa.** Le siège social est établi à Strassen. Il peut être créé par simple décision du conseil d'administration des succursales ou bureaux, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.»

« **Art. 11.** L'assemblée générale annuelle des actionnaires se réunit au siège social ou à tout endroit à Strassen indiqué dans l'avis de convocation, le premier lundi du mois d'avril, à onze heures. Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.»

Deuxième résolution

L'assemblée décide d'ajouter à l'article 4 des statuts de la société un second alinéa ayant la teneur suivante:

«Si la société est établie par un actionnaire unique ou si à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que la société a seulement un actionnaire restant, la composition du conseil d'administration pourra être limitée à un (1) membre, jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de plus d'un actionnaire.»

Troisième résolution

L'assemblée décide de modifier le dernier alinéa de l'article 6 des statuts de la société pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 6. Dernier alinéa.** Vis-à-vis des tiers la société est engagée en toutes circonstances, en cas d'administrateur unique, par la signature individuelle de cet administrateur, et en cas de pluralité d'administrateurs, par la signature conjointe de deux administrateurs, à moins que des décisions spéciales n'aient été prises concernant la signature autorisée en cas de délégation de pouvoirs ou de procurations données par le conseil d'administration conformément au présent article des statuts.»

Quatrième résolution

L'assemblée décide d'insérer dans les statuts un nouvel article 9 ayant la teneur suivante:

« **Art. 9.** Les administrateurs ne contractent aucune obligation personnelle relativement aux engagements de la société.

La société devra indemniser tout administrateur ou mandataire et ses héritiers, exécutant et administrant, contre tous dommages ou compensations devant être payés par lui ainsi que les dépenses ou les coûts raisonnablement engagés par lui, en conséquence ou en relation avec toute action, procès ou procédures à propos desquels il pourrait être partie en raison de sa qualité ou ancienne qualité d'administrateur ou mandataire de la société, ou, à la requête de la société, de toute autre société où la société est un actionnaire/associé ou un créancier et par quoi il n'a pas droit à être indemnisé, sauf si cela concerne des questions à propos desquelles il sera finalement déclaré impliqué dans telle action, procès ou procédures en responsabilité pour négligence grave, fraude ou mauvaise conduite préméditée.

Dans l'hypothèse d'une transaction, l'indemnisation sera octroyée seulement pour les points couverts par l'accord et pour lesquels la société a été avertie par son avocat que la personne à indemniser n'a pas commis une violation de ses obligations telle que décrite ci-dessus. Les droits d'indemnisation ne devront pas exclure d'autres droits auxquels tel administrateur ou mandataire pourrait prétendre.»

Cinquième résolution

Afin de tenir compte de la résolution qui précède, l'assemblée décide de renuméroter les actuels articles 9 à 15 des statuts qui deviendront désormais les articles 10 à 16.

Sixième résolution

L'assemblée décide de modifier l'article 3 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 3.** Le capital social est fixé à deux cent cinquante mille euros (€ 250.000.-), représenté par dix mille (10.000) actions d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (€ 25.-) chacune.

Les actions sont au porteur.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les conditions prévues par la loi.

Le capital pourra être augmenté ou réduit dans les conditions légales requises.

En cas de démembrement de la propriété des actions, l'exercice de l'ensemble des droits sociaux, et en particulier le droit de vote aux assemblées générales, est réservé aux actionnaires détenteurs de l'usufruit des actions à l'exclusion des actionnaires détenteurs de la nue propriété des actions; l'exercice des droits patrimoniaux, tels que ces derniers sont déterminés par le droit commun, est réservé aux actionnaires détenteurs de la nue propriété des actions à l'exclusion des actionnaires détenteurs de l'usufruit des actions.

La société peut, dans la mesure où, et aux conditions auxquelles la loi le permet, racheter ses propres actions. En cas de vente de l'usufruit ou de la nue propriété, la valeur de l'usufruit ou de la nue propriété sera déterminée par la valeur de la pleine propriété des actions et par les valeurs respectives de l'usufruit et de la nue propriété conformément aux tables de mortalité en vigueur au Grand-Duché de Luxembourg.»

Septième résolution

L'assemblée décide d'accepter la démission de la société «FIN-CONTROLE S.A.» comme commissaire aux comptes de la société, à compter du 31 août 2010 et de lui donner décharge de sa fonction.

Huitième résolution

L'assemblée décide de nommer Monsieur Paul JANSSENS, employé privé, né à Lier (Belgique), le 23 février 1963, demeurant à L-5692 Elvange, 2, rue des Prés, comme nouveau commissaire aux comptes de la société, à compter du 31 août 2010.

Son mandat viendra à expiration à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de 2010.

115161

Neuvième résolution

L'assemblée décide d'accepter les démissions de Mesdames Natalia VENTURINI et Françoise DUMONT comme administrateurs et de Madame Corinne BITTERLICH comme administrateur, respectivement Présidente du conseil d'administration, à compter du 31 août 2010 et de leur accorder décharge pour l'exercice de leurs mandats.

Dixième résolution

L'assemblée décide de nommer comme nouveaux administrateurs de la société, à compter du 31 août 2010:

a) Madame Ingrid HOOLANTS, administrateur de sociétés, née à Vilvorde (Belgique), le 28 novembre 1968, demeurant professionnellement à L-8041 Strassen, 65, rue des Romains.

b) la société à responsabilité limitée «A&C MANAGEMENT SERVICES, société à responsabilité limitée», ayant son siège social à L-8041 Strassen, 65, rue des Romains, inscrite au R.C.S.L. sous le numéro B 127.330.

c) la société à responsabilité limitée «TAXIOMA s. à r.l.», ayant son siège social à L-8041 Strassen, 65, rue des Romains, inscrite au R.C.S.L. sous le numéro B 128.542.

Leurs mandats viendront à expiration à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de 2010.

Madame Maryse MOUTON, expert-comptable, née à Aye (Belgique), le 25 mai 1966, demeurant professionnellement à L-8041 Strassen, 65, rue des Romains est désignée représentante permanente de la société «A&C MANAGEMENT SERVICES, société à responsabilité limitée» préqualifiée.

Madame Ingrid HOOLANTS, prénommée, est désignée représentante permanente de la société «TAXIOMA s. à r.l.» préqualifiée.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance fut ensuite levée.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société à raison des présentes, s'élèvent approximativement à neuf cent cinquante euros (€ 950.-).

DONT ACTE, fait et passé à Bascharage en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite à l'assemblée, les membres du bureau, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, ont signé avec Nous notaire le présent acte, aucun autre actionnaire n'ayant demandé à signer.

Signé: J.M.WEBER, DONDLINGER, RENTMEISTER, A.WEBER.

Enregistré à Capellen, le 16 septembre 2010. Relation: CAP/2010/3232. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur ff. (signé) : ENTRINGER.

Pour expédition conforme, délivrée à la société à sa demande, aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés.

Bascharage, le 22 septembre 2010.

Alex WEBER.

Référence de publication: 2010131126/179.

(100148318) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 septembre 2010.

Accelerate to be Master S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 110.786.

Au terme d'une Assemblée Générale tenue en date du 02 juillet 2010, il a été décidé de ce qui suit:

- Démission du mandat d'administrateur de Madame MARLIER Laurence, née à Namur, le 29 avril 1969 et demeurant 74, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg.

- Nomination de Madame LA GRANGE Marjorie, née à Gent le 2 novembre 1970 et demeurant 17, rue de Castonierlaan à B-1640 St. Genesius-Rode en tant qu'administrateur. L'Administrateur est nommé pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010131213/15.

(100150150) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2010.

Diane Heirend & Philippe Schmit, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1417 Luxembourg, 15, rue Dicks.
R.C.S. Luxembourg B 109.169.

Monsieur Philippe Schmit, demeurant professionnellement au 77, rue d'Anvers à L-1130 Luxembourg a cédé ses 50 parts d'une valeur de 6 250.- Euros de la société Diane Heirend & Philippe Schmit Sàrl à Mme Diane Heirend, demeurant professionnellement au 15, rue Dicks à L-1417 Luxembourg.

Monsieur Philippe Schmit, demeurant professionnellement au 77, rue d'Anvers à L-1130 Luxembourg a aussi démissionné en sa qualité de gérant de la société Diane Heirend & Philippe Schmit Sàrl, avec effet immédiat.

Luxembourg, le 23 septembre 2010.

Pour extrait sincère et conforme

ACCURA S.A.

Signature

Référence de publication: 2010131280/16.

(100149851) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2010.

Drosbach Holding (Luxemburg) SA, Société Anonyme.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 9, rue Robert Stümper.
R.C.S. Luxembourg B 91.899.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009, ainsi que les informations et documents annexes ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Signature.

Référence de publication: 2010131282/11.

(100150170) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2010.

Adaptec Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 119.683.

In the year two thousand ten, on the eighth of Septembre.

Before Maître Joseph ELVINGER, notary public residing at Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held an Extraordinary General Meeting of the shareholders of "ADAPTEC LUXEMBOURG S.A R.L.", a "société à responsabilité limitée", established at Luxembourg, R.C.S. Luxembourg section B number 119683, incorporated by deed of the undersigned notary on the 21st September 2006, published in the Luxembourg Memorial C number 2118 of the 14th November 2006.

The meeting is presided over by Mrs Carla ALVES SILVA, private employee, residing professionally in L-2086 Luxembourg, 412 F, Route d'Esch.

Who appoints as secretary Mrs Rachel UHL, lawyer, residing professionally in Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer Mr Hubert JANSSEN, lawyer, residing professionally in Luxembourg.

The chairwoman declared and requested the notary to act:

I.- That the sole shareholder is present or represented and the number of their shares are shown on an attendance list, signed by the chairman, the secretary, the scrutineer and the undersigned notary. The said list as well as the proxy will be registered with this minute.

II.- As appears from the attendance list, the 500 shares representing the whole capital of the company are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda.

III.- That the agenda of the present extraordinary general meeting is the following:

Agenda

1. Decision to proceed with the company's liquidation;
2. Appointment of one liquidator and specification of his powers;
3. Discharge to the Managers until the date of the present meeting;
4. Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the meeting, the meeting unanimously took the following resolutions:

First resolution:

The meeting decides to put the company into liquidation.

Second resolution:

The meeting appoints as liquidator "Merlis S.à r.l.", a "société à responsabilité limitée", with registered offices in L-1030 Luxembourg, 412F, route d'Esch, registered at the Trade and Companies Register in Luxembourg-City under the section B and number 111,320.

The liquidator has the most extended powers as provided by articles 144 to 148bis of the Luxembourg company law. He may carry out all the deeds provided by article 145 without previous general meeting authorization if required by law.

All powers are granted to the liquidator to represent the company for all operation being a matter of liquidation purpose to realise the assets, to discharge all liabilities and to distribute the net assets of the company to the shareholders in proportion to their shareholding, in kind or in cash.

The said person may in particular, without the following enumeration being limitative, sell, exchange and alienate all either movable or immovable properties and all related rights, and alienate the said property or properties if the case arises, grant release with waiver of all chattels, charges, mortgages and actions for rescission, of all registrations, entries, garnishments and attachments, absolve the registrar of mortgages from automatic registration, accord all priorities of mortgages and of charges, concede priorities of registration, make all payments even if they are not ordinary administrative payments, remit all debts, compound and compromise on all matters of interest to the Company, extend all jurisdictions, and renounce remedies at law or acquired rights of prescription.

Third resolution:

The meeting decides to give full discharge to the members of the Board of Managers of the Company for the accomplishment of their mandate unless if the liquidation lets appear faults in the execution of their duty.

There being no further business on the Agenda, the meeting was thereupon adjourned.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing persons and in case of discrepancy between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le huit septembre.

Par devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée "ADAPTEC LUXEMBOURG S.A R.L.", ayant son siège social à Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 119683, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 21 Septembre 2006, publié au Mémorial C numéro 2118 du 14 novembre 2006.

La séance est ouverte sous la présidence de Madame Carla ALVES SILVA, employée privé, demeurant professionnellement à L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch,

qui désigne comme secrétaire Madame Rachel UHL, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Hubert JANSSEN, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg.

La présidente déclare et prie le notaire d'acter:

I.- Que l'associé unique présent ou représenté et le nombre de parts sociales qu'il détient sont renseignés sur une liste de présence, signée par le président, le secrétaire, les scrutateurs et le notaire soussigné. Ladite liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Qu'il appert de cette liste de présence que les 500 parts sociales représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III.- Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1. Décision de la mise en liquidation de la société;
2. Nomination d'un liquidateur et détermination de ses pouvoirs;
3. Décharge donnée aux gérants jusqu'à la date de la présente assemblée;
4. Divers.

Après en avoir délibéré, l'assemblée générale a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution:

L'assemblée décide la dissolution anticipée de la société et sa mise en liquidation volontaire.

Deuxième résolution:

L'assemblée nomme liquidateur «Merlis S. à r.l.», société à responsabilité limitée, ayant son siège social à L-1030 Luxembourg, 412F, route d'Esch, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous la section B et le numéro 111.320.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148bis des lois coordonnées sur les sociétés commerciales. Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise.

Pouvoir est conféré au liquidateur de représenter la société pour toutes opérations pouvant relever des besoins de la liquidation, de réaliser l'actif, d'apurer le passif et de distribuer les avoirs nets de la société aux associés, proportionnellement au nombre de leurs actions, en nature ou en numéraire.

Il peut notamment, et sans que l'énumération qui va suivre soit limitative, vendre, échanger et aliéner tous biens tant meubles qu'immeubles et tous droits y relatifs; donner mainlevée, avec renonciation à tous droits réels, privilèges, hypothèques et actions résolutoires, de toutes inscriptions, transcriptions, mentions, saisies et oppositions; dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office; accorder toutes priorités d'hypothèques et de privilèges; céder tous rangs d'inscription; faire tous paiements, même s'ils n'étaient pas de paiements ordinaires d'administration; remettre toutes dettes; transiger et compromettre sur tous intérêts sociaux; proroger toutes juridictions; renoncer aux voies de recours ou à des prescriptions acquises.

Troisième résolution:

L'assemblée décide de donner décharge aux membres du Conseil de Gérance de la Société, sauf si la liquidation fait apparaître des fautes dans l'exécution de tâches qui leur incombent.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur la demande des comparants le présent acte est en langue anglaise, suivi d'une version française.

A la demande des comparants et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.
Signé: C. ALVES SILVA, R. UHL, H. JANSSEN, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 09 septembre 2010. Relation: LAC/2010/39383. Reçu douze euros (12.- €)

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur sa demande.

Luxembourg, le 21 septembre 2010.

Référence de publication: 2010131214/117.

(100149703) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2010.

Dan Four S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi.

R.C.S. Luxembourg B 145.601.

—
Les comptes annuels au 31 DECEMBRE 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE S.A.

Référence de publication: 2010131286/10.

(100150136) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2010.

Damia Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 95.476.

—
Le bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Société Européenne de Banque
Société Anonyme
Banque Domiciliataire
Signatures

Référence de publication: 2010131284/13.

(100149658) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2010.

Agence Immobilière MIRE S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9184 Schrondeweiler, 9, rue Principale.

R.C.S. Luxembourg B 127.797.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010131216/10.

(100149937) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2010.

Colour International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 34A, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 105.127.

Aux actionnaires de COLOUR INTERNATIONAL SA.

Nous, AUDIT.LU, ayant notre siège à Junglinster, déclarons renoncer au mandat de commissaire aux comptes de la société COLOUR INTERNATIONAL SA. que vous avez bien voulu me confier, avec effet au 27 septembre 2010.

Luxembourg, le 27 septembre 2010.

AUDIT.LU

Pierre Leroy

Référence de publication: 2010131268/13.

(100149560) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2010.

Covidien International Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 123.527.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} octobre 2008.

Référence de publication: 2010131271/10.

(100149995) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2010.

D'Wierkstat, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5955 Itzig, 10, rue de Contern.

R.C.S. Luxembourg B 18.272.

Les comptes annuels au 31 DECEMBRE 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE S.A.

Référence de publication: 2010131272/10.

(100150135) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2010.

Constant Invest S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 147.792.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

CONSTANT INVEST SARL
O. BEAUDOUL / B. HOUPPERT
Gérant B / Gérant A

Référence de publication: 2010131269/12.

(100149978) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2010.

Avolon Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 45.485,74.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 20, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 153.147.

In the year two thousand and ten, on the first day of the month of September,
before Maître Henri Hellinckx, notary, residing in, Grand-Duchy of Luxembourg,

there appeared

Avolon Nominees Limited, a limited company incorporated under the laws of Jersey, having its registered office at 22 Grenville Street, St Helier, Jersey, JE4 8PX, registered with the Jersey Financial Services Commission under number 105616 (the "Sole Shareholder"), being the sole shareholder of "Avolon Investments S.à r.l." (the "Company"), a société à responsabilité limitée having its registered office at 20, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, incorporated on 6th May 2010 by deed of Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial") of 5th July 2010 number 1378, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 153.147; represented by Me Nora Filali, avocat, residing in Luxembourg, pursuant to a proxy dated 27th August 2010 (which shall remain annexed to the presented deed to be registered therewith).

The articles of association of the Company have been amended for the last time on 21st July 2010 by deed of the undersigned notary, not yet published in the Mémorial.

The sole shareholder declared and asked the notary to record as follows:

1. The Sole Shareholder holds all four million one hundred forty-nine thousand five hundred eighty-three (4,149,583) shares divided into two million one hundred seventeen thousand six hundred forty-seven (2,117,647) category A shares (split into classes A1 to A5), one million nine hundred eighty-one thousand one hundred seventy (1,981,170) category B shares (split into classes B1 to B5) and fifty thousand seven hundred and sixty-six (50,766) category C shares (split into classes C1 to C5).

2. The Sole Shareholder hereby takes decisions on the following agenda:

Agenda

- Increase of the issued share capital of the Company from its current amount of forty-one thousand four hundred ninety-five United States Dollars and eighty-three cents (USD 41,495.83) to forty-five thousand four hundred eighty-five United States Dollars and seventy-four cents (USD 45,485.74) by the issue of three hundred ninety-eight thousand nine hundred ninety-one (398,991) category B shares (divided into class B1 to B5 as set forth hereafter) of a nominal value of one cent United States Dollars (USD 0.01) each and a subscription price of one hundred United States Dollars (USD 100) each (the "New Shares") for a total subscription price of thirty-nine million eight hundred ninety-nine thousand one hundred United States Dollars (USD 39,899,100) (the "Subscription Price"); subscription to the New Shares by the Sole Shareholder and full payment thereof by contribution in cash to the Company; allocation of the Subscription Price as of three thousand nine hundred eighty-nine United States Dollars and ninety-one cents (USD 3,989.91) to the share capital and the remainder being thirty-nine million eight hundred ninety-five thousand one hundred and ten United States Dollars and nine cents (USD 39,895,110.09) to the share premium;

Subscriber	Number and class of shares subscribed	Subscription price
Avolon Nominees Limited	79,799 B1	USD 7,979,900
Avolon Nominees Limited	79,798 B2	USD 7,979,800
Avolon Nominees Limited	79,798 B3	USD 7,979,800
Avolon Nominees Limited	79,798 B4	USD 7,979,800
Avolon Nominees Limited	79,798 B5	USD 7,979,800
Total	398,991	USD 39,899,100

1 Please confirm the split between the classes

- Amendment of article 5.1 of the Articles to reflect the above so as to read as follows:

5.1. Share Capital. The Company's issued share capital is set at forty-five thousand four hundred and eighty-five United States Dollars and seventy-four cents (US\$ 45,485.74) represented by two million one hundred and seventeen thousand

six hundred and forty-seven (2,117,647) Category A Shares, two million three hundred and eighty thousand one hundred and sixty-one (2,380,161) Category B Shares and fifty thousand seven hundred and sixty-six (50,766) Category C Shares, each of which is divided into different Classes as set forth below:

5.1.1	423,531	Class A1 Shares;
5.1.2	423,529	Class A2 Shares;
5.1.3	423,529	Class A3 Shares;
5.1.4	423,529	Class A4 Shares;
5.1.5	423,529	Class A5 Shares;
5.1.6	476,033	Class B1 Shares;
5.1.7	476,032	Class B2 Shares;
5.1.8	476,032	Class B3 Shares;
5.1.9	476,032	Class B4 Shares;
5.1.10	476,032	Class B5 Shares;
5.1.11	10,154	Class C1 Shares;
5.1.12	10,153	Class C2 Shares;
5.1.13	10,153	Class C3 Shares;
5.1.14	10,153	Class C4 Shares; and
5.1.15	10,153	Class C5 Shares,

All of the above having been agreed, the Sole Shareholder passed the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to increase the issued share capital of the Company from its current amount of forty-one thousand four hundred ninety-five United States Dollars and eighty-three cents (USD 41,495.83) to forty-five thousand four hundred eighty-five United States Dollars and seventy-four cents (USD 45,485.74) by the issue of the New Shares to be subscribed and paid in full in cash as set forth in the table set forth in the agenda.

The New Shares referred to above are subscribed by the Sole Shareholder, here represented by Me Nora Filali, prenamed by virtue of a proxy here attached. The Subscription Price was paid in full in cash as set forth in the agenda. Evidence of such payment has been given to the undersigned notary.

The Sole Shareholder resolves to allocate the Subscription Price as of three thousand nine hundred eighty-nine United States Dollars and ninety-one cents (USD 3,989.91) to the share capital and the remainder being thirty-nine million eight hundred ninety-five thousand one hundred and ten United States Dollars and nine cents (USD 39,895,110.09) to the share premium.

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to amend the Articles as set forth in the agenda.

There being no further item on the agenda the extraordinary general meeting of the shareholders of the Company was closed.

Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company are estimated at EUR 6,500.-.

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that at the request of the party hereto, these minutes are drafted in English followed by a French translation; at the request of the same appearing person in case of divergences between the English and French version, the English version will prevail.

Whereof, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day before mentioned .

After reading these minutes the sole shareholder signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille dix, le premier jour du mois de septembre,

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire, de résidence à Luxembourg,

A comparu

Avolon Nominees Limited, une limited company établie sous les lois de Jersey ayant son siège social au 22 Grenville Street, St Helier, Jersey, JE4 8PX, enregistrée auprès de la Jersey Financial Services Commission sous le numéro 105616 (l'«Associé Unique»), étant l'Associé Unique de «Avolon Investments S.à.r.l.» (la «Société»), une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 20, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, constituée le 6 mai 2010 suivant un acte notarié reçu de Maître Henri Hellinckx, notaire, résidant à Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial») du 5 juillet 2010 numéro 1378, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés

à Luxembourg sous le numéro B153.147, représentée par Me Nora Filali, avocat, résidant au Luxembourg, sur base d'une procuration datée du 27 août 2010 (qui restera annexée au présent acte afin d'être enregistrée ensemble avec lui).

Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois le 21 juillet 2010 par un acte du notaire soussigné, pas encore publié au Mémorial.

L'Associé Unique a déclaré et requis le notaire de prendre acte que:

1. L'Associé Unique détient toutes les quatre millions cent quarante-neuf mille cinq cent quatre-vingt-trois (4.149.583) parts sociales divisées en deux millions cent dix-sept mille six cent quarante-sept (2.117.647) parts sociales de catégorie A (divisées en classe A1 à A5), d'un million neuf cent quatre-vingt-un mille cent soixante-dix (1.981.170) parts sociales de catégorie B (divisées en classe B1 à B5) et de cinquante mille sept cent soixante-six (50.766) parts sociales de catégorie C (divisées en classe C1 à C5).

2. L'associé unique prend des décisions sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

Augmentation du capital social émis de la Société de son montant actuel de quarante et un mille quatre cent quatre-vingt-quinze Dollars des Etats-Unis et quatre-vingt-trois cents (USD 41.495,83) à quarante-cinq mille quatre-cent quatre-vingt cinq Dollars des Etats-Unis et soixante-quatorze cents (USD 45.485,74) par l'émission de trois cent quatre-vingt-dix-huit mille neuf cent quatre-vingt-onze (398.991) parts sociales de catégorie B (divisées en classe B1 à B5 tel qu'indiqué ci-après) d'une valeur nominale de un cent de Dollars des Etats-Unis (USD 0,01) et un prix total de souscription de cent dollars des Etats-Unis (USD 100) chacune (les «Nouvelles Parts Sociales») pour un prix de souscription total de trente-neuf millions huit cent quatre-vingt-dix-neuf mille cent Dollars des Etats-Unis (39.899.100) (le «Prix de Souscription»); souscription aux «Nouvelles Parts» effectuée par l'Associé Unique par paiement intégral par un apport en numéraire à la Société; allocation du Prix de Souscription à hauteur de trois mille neuf cent quatre-vingt-neuf Dollars des Etats-Unis et quatre-vingt-onze cents (USD 3.989,91) au capital social et le solde s'élevant à trente-neuf millions huit cent quatre-vingt-quinze mille cent dix Dollars des Etats-Unis et neuf cents (USD 39.895.110,09) à la prime d'émission.

Souscripteur	Nombre et classe des Parts Sociales souscrites	Prix de Souscription
Avolon Nominees Limited	79.799 B1	USD 7.979.900
Avolon Nominees Limited	79.798 B2	USD 7.979.800
Avolon Nominees Limited	79.798 B3	USD 7.979.800
Avolon Nominees Limited	79.798 B4	USD 7.979.800
Avolon Nominees Limited	79.798 B5	USD 7.979.800
total	398.991	USD 39.899.100

- Modification de l'article 5.1 des Statuts afin qu'il aie la teneur suivante:

5.1. Capital Social. Le capital social émis de la Société est fixé à quarante-cinq mille quatre cent quatre-vingt-cinq Dollars des Etats-Unis et soixante-quatorze cents (45.485,74 US \$) représenté par deux millions cent dix-sept mille six cent quarante-sept (2.117.647) Parts Sociales de catégorie A, deux millions trois cent quatre-vingt mille cent soixante et une (2.380.161) Parts Sociales de Catégorie B et cinquante mille sept cent soixante-six (50.766) Parts Sociales de Catégorie C, chacune divisée en différentes Classes comme suit:

- 5.1.1 423.531 Parts Sociales de Classe A1
- 5.1.2 423.529 Parts Sociales de Classe A2
- 5.1.3 423.529 Parts Sociales de Classe A3
- 5.1.4 423.529 Parts Sociales de Classe A4
- 5.1.5 423.529 Parts Sociales de Classe A5
- 5.1.6 476.033 Parts Sociales de Classe B1
- 5.1.7 476.032 Parts Sociales de Classe B2
- 5.1.8 476.032 Parts Sociales de Classe B3
- 5.1.9 476.032 Parts Sociales de Classe B4
- 5.1.10 476.032 Parts Sociales de Classe B5
- 5.1.11 10.154 Parts Sociales de Classe C1
- 5.1.12 10.153 Parts Sociales de Classe C2
- 5.1.13 10.153 Parts Sociales de Classe C3
- 5.1.14 10.153 Parts Sociales de Classe C4
- 5.1.15 10.153 Parts Sociales de Classe C5

Après délibération, l'assemblée a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social émis de la Société de son montant actuel de quarante et un mille quatre cent quatre-vingt-quinze Dollars des Etats-Unis et quatre-vingt-trois cents (USD 41.495,83) à quarante-cinq mille quatre-cent quatre-vingt cinq Dollars des Etats-Unis et soixante-quatorze cents (USD 45.485,74) par l'émission des Nouvelles Parts Sociales qui seront souscrites et payées entièrement en numéraire tel qu'indiqué dans le tableau figurant à l'ordre du jour.

Les Nouvelles Parts Sociales susmentionnées sont souscrites par l'Associé Unique ici représenté par Maître Nora Filali, prénommée, en vertu d'une procuration attachée au présent acte. Le Prix de Souscription a été payé entièrement en numéraire tel qu'indiqué dans à l'ordre du jour. Une preuve du paiement a été donnée au notaire soussigné.

L'Associé Unique décide d'allouer le Prix de Souscription à concurrence de trois mille neuf cent quatre-vingt-neuf Dollars des Etats-Unis et quatre-vingt-onze cents (USD 3.989,91) au capital social et le solde s'élevant à trente-neuf millions huit cent quatre-vingt-quinze mille cent dix Dollars des Etats-Unis et neuf cents (USD 39.895.110,09) à la prime d'émission.

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide de modifier les Statuts tel que décrit à l'ordre du jour.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la décision extraordinaire de l'associé unique a été clôturée.

Dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit qui seront supportés par la Société sont estimés à EUR 6.500,-.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, constate que sur demande des parties, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française; à la demande des mêmes parties comparantes en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont Acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Après lecture du présent acte l'Associé Unique a signé ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: N. FILALI et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 10 septembre 2010. Relation: LAC/2010/39557. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

- POUR EXPEDITION CONFORME – délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 4 octobre 2010.

Référence de publication: 2010131222/192.

(100149727) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2010.

Abacus Partners S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 31, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 112.342.

Messieurs Jacques Dineur et Philippe Haquenne ont démissionné de leur mandat d'administrateur en date du 30 juillet 2010.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2010131224/10.

(100150017) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2010.

ACC Architectes S.à r. l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9231 Diekirch, 30A, rue des Fleurs.

R.C.S. Luxembourg B 147.696.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010131225/10.

(100149936) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2010.

AEE Systems S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8357 Goebblange, 24A, Domaine du Beauregard.
R.C.S. Luxembourg B 118.604.

Der Jahresabschluss für das Geschäftsjahr 2006 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010131226/10.

(100149847) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2010.

Almafin S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 43.749.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

ALMAFIN S.A.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2010131230/12.

(100149977) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2010.

Amber Trust S.C.A., SICAF-SIF, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une SICAF - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 87.145.

Extrait du Procès-Verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue le 30 septembre 2010

L'Assemblée Générale a décidé de renouveler le mandat du Réviseur d'Entreprises

Ernst & Young, établie et ayant son siège social au 7, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Münsbach, Luxembourg, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 47771;

pour une nouvelle période d'une année expirant lors de la prochaine assemblée générale annuelle appelée à statuer sur les comptes de la société au 31 décembre 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} octobre 2010.

Référence de publication: 2010131231/16.

(100149495) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2010.

Andromeda Investissement S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4735 Pétange, 81, rue Jean-Baptiste Gillardin.
R.C.S. Luxembourg B 86.120.

In the year two thousand and ten, on the twenty-fourth day of September;

Before Us Me Carlo Wersandt, notary residing in Luxembourg, (Grand Duchy of Luxembourg);

Is held an extraordinary general meeting of the shareholders of ANDROMEDA INVESTISSEMENT S.A. (hereinafter the "Company"), a société anonyme incorporated and existing under the laws of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies. Register under number B 86120, and having its registered office at 81, rue Jean-Baptiste Gillardin, L-4735 Pétange, incorporated on 17 January 2002 pursuant to a deed of Me Jean-Joseph Wagner, notary residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg, published on 22 March 2002 in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 464, page 22227.

The articles of incorporation have been amended for the last time pursuant to a deed of the undersigned notary on 6 August 2010, which has not yet been published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

The meeting was opened at 3 pm (CET) with Ms. Sonia Gabriele, professionally residing in Luxembourg, in the chair, who appointed as secretary, Mrs Mrs Raphaëla Savelsberg, professionally residing in Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer, Mrs. Marion Finzi, professionally residing in Luxembourg.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declares and requests the notary to state:

I. That the agenda of the meeting is the following:

Agenda

1. Creation of two classes of shares and determination of their respective rights.
2. Conversion of the existing forty thousand (40,000) shares into (i) thirty-one thousand two hundred and fifty-nine (31,259) Class A Shares with a nominal value of ten euros (EUR 10.-) each and (ii) eight thousand seven hundred and forty-one (8,741) Class B Shares, with a nominal value of ten euros (EUR 10.-) each.
3. Subsequent amendment of Article 5 of the articles of incorporation of the Company.
4. Creation of two classes of directors and amendment of the statutory authority to sign.
5. Subsequent amendment of Article 8 of the articles of incorporation of the Company.
6. Subsequent amendment of Article 9 of the articles of incorporation of the Company.
7. Subsequent amendment of Article 10 of the articles of incorporation of the Company.
8. Subsequent amendment of Article 11 of the articles of incorporation of the Company.
9. Subsequent amendment of Article 13 of the articles of incorporation of the Company.
10. Subsequent amendment of Article 15 of the articles of incorporation of the Company.
11. Subsequent amendment of Article 20 of the articles of incorporation of the Company.
12. Subsequent amendment of Article 21 of the articles of incorporation of the Company.
13. Revocation of the directors of the Company and appointment of A Director(s) and B Director(s).
14. Miscellaneous.

II. That the shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of its shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the shareholders, the proxies of the represented shareholders and by the board of the meeting, will remain annexed to this deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The proxies of the represented shareholders, initialed “ne varietur” by the proxies of the appearing parties and the notary will also remain annexed to this deed.

III. That all the shareholders had knowledge of the agenda prior to this meeting and that pursuant to the attendance list, holders of a majority of the shares are present or represented so that a quorum is present.

IV. That the present meeting is regularly constituted and may therefore validly deliberate on all the items of the agenda.

The general meeting has requested the undersigned notary to record the following resolutions:

First resolution

The general meeting resolves to create two classes of shares being the class A common shares (the “Class A Shares”) and the class B preferred shares (the “Class B Shares”).

The Class B Shares shall entitle their holders to a preferential right of thirty-six percent (36%) of all distributions made by the Company (the “Distributions”), up to an accumulated amount of twenty-five million euros (EUR 25,000,000.-).

In the event the amounts received by the holders of Class B Shares pursuant to this preferential right on the Distributions reach nine million euro (EUR 9,000,000.-), then the financial preferential right attached to the Class B Shares shall cease to exist and the Class B Shares shall rank *pari passu* to the other shares of the Company in respect of Distributions.

The holders of Class B Shares shall further have the right to propose a list of candidates from which the general meeting of the shareholders of the Company will appoint the class B director(s).

Finally, the following decisions shall be taken at a majority of the shareholders, representing fifty percent (50%) of the share capital, including the approval by all holders of Class B Shares: (i) any amendment to the Company's articles of associations which impact the rights of the Class B shareholder, (ii) any change in the share capital or creation, allotment or issue of any shares or of any other security or the grant of any option or rights to subscribe for or to convert any instrument into such shares or securities of the Company and (iii) any change of articles 15, 20 and 21 of the articles of incorporation.

Second resolution

The general meeting resolves to convert the existing forty thousand (40,000) shares into (i) thirty-one thousand two hundred and fifty-nine (31,259) Class A Shares with a nominal value of ten euros (EUR 10.-) each and (ii) eight thousand seven hundred and forty-one (8,741) Class B Shares, with a nominal value of ten euros (EUR 10.-) each.

All of the Class B Shares are subscribed and held by Verdosso Investments S.A. on the date hereof.

Third resolution

As a consequence of the above resolutions, the general meeting of shareholders resolves to cancel the authorized capital and to amend and restate Article 5 of the articles of incorporation of the Company which shall henceforth read as follows:

“ **Art. 5. Corporate Capital.** The Company's share capital is set at four hundred thousand euros (EUR 400,000.-) represented by thirty-one thousand two hundred and fifty-nine (31,259) shares of class A (the “Class A Shares”, the holders thereof being referred to as the “Class A Shareholders”) with a nominal value of ten euros (EUR 10.-) each and eight thousand seven hundred and forty-one (8,741) shares of class B (the “Class B Shares”, the holders thereof being referred to as the “Class B Shareholders”), with a nominal value of ten euros (EUR 10.-) each.

Any reference made herein to the “shares” shall be construed as a reference to Class A Shares and/or Class B Shares, depending on the context and as applicable. The same construction applies to any reference made hereinafter to the “shareholders” of the Company”.

Fourth resolution

The general meeting resolves to create two classes of directors being the “A Directors” and the “B Directors” and to change the statutory authority to sign so that the Company will be bound towards third parties in all circumstances by the joint signature of any A Director and any B Director or by the signature of any person(s) to whom such signatory power has been delegated by the board of directors within the limits of such delegation.

Fifth resolution

As a consequence of the above resolutions, the general meeting of shareholders resolves to amend Article 8 of the articles of incorporation of the Company which shall henceforth read as follows:

“ **Art. 8. Board of Directors.** The Company shall be managed by a board of directors composed of three members at least, which shall include one or more A directors (the “A Directors”) and one or more B directors (the “B Directors”), who need not be shareholders of the Company. However, if the Company is incorporated by a sole shareholder or if it is noticed at a shareholders' meeting that all the shares issued by the Company are held by a sole shareholder, the Company may be managed by a sole director until the first ordinary general meeting of shareholders after having become aware of the existence of more than one shareholder. The A Directors shall be elected from a list of candidates proposed by the A Shareholders and the B Directors shall be elected from a list of candidates proposed by the B Shareholders and the general meeting of shareholders or the sole shareholder, as the case may be, shall determine their number, remuneration and term of office. The term of the office of a director may not exceed six years and each director shall hold office until his successor is elected. Directors, or the sole director, as the case may be, may be re-elected for successive terms.

The directors, or the sole director, as the case may be, are elected by a simple majority vote of the shares present or represented.

Any director may be removed at any moment with or without cause by the general meeting of shareholders at a simple majority vote of the shares present or represented.

Any reference made hereinafter to the “directors” shall be construed as a reference to the Class A Directors and/or Class B Directors, depending on the context and as applicable.

If a legal entity is appointed as director of the Company, such legal entity must designate a private individual as permanent representative who shall perform this role in the name and on behalf of the legal entity. The relevant legal entity may only remove its permanent representative if it appoints his successor at the same time.”

Sixth resolution

The general meeting of shareholders further resolves to amend Article 9 of the articles of incorporation of the Company which shall henceforth read as follows:

“ **Art. 9. Meeting of the Board of Directors.** The board of directors shall choose from among its members a chairman. It may also appoint a secretary, who need not be a director, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of directors and of the shareholders.

The chairman shall not have a casting vote.

The board of directors shall meet upon convocation by the chairman. The meeting of the board must be convened if any two directors so require.

The chairman shall preside at all meetings of shareholders and of the board of directors, but in his absence the general meeting or the board of directors will appoint another director as chairman pro tempore by a majority vote of those present at the meeting.

Written notice of any meeting of the board of directors will be given by letter, telegram or fax to all directors at least forty-eight (48) hours in advance of the date set for such meeting, except in circumstances of emergency, in which case the nature of such circumstances of emergency will be set forth in the notice of meeting. The notice shall indicate the place and agenda of the meeting.

This notice may be waived by the consent in writing or by telegram or fax of each director. No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a schedule previously adopted by resolution of the board of directors.

Any director may act at any meeting of the board of directors by appointing another director as his proxy in writing or by telegram or fax.

The board of directors can deliberate or act validly only if at least half of its members, including at least one B Director, are present or represented at a meeting of the board of director.

Resolutions are adopted with the approval of a majority of votes of the members present or represented at a meeting of the board of directors, including the vote of at least one B Director.

One or more directors may participate in a board meeting by means of a conference call, a video conference or via any similar means of communication enabling several persons participating to communicate with each other simultaneously. Such participation shall be deemed equivalent to a physical presence at the meeting.

The board of managers may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, e-mail or any other similar means of communication. The entirety will form the minutes giving evidence of the resolution.”

Seventh resolution

The general meeting of shareholders resolves to amend Article 10 of the articles of incorporation of the Company which shall henceforth read as follows:

“ **Art. 10. Minutes of the Meetings of the Board of Directors.** The minutes of any meeting of the board of directors will be signed by the chairman of the meeting or, in his absence, by any A Director together with any B Director.

Copies or extracts of such minutes which are produced in judicial proceedings or otherwise will be signed by the chairman of the board of directors or, any A Director together with any B Director.”

Eighth resolution

The general meeting of shareholders resolves to amend Article 11 of the articles of incorporation of the Company which shall henceforth read as follows:

“ **Art. 11. Powers of the Board of Directors.** Decisions are adopted by the majority of the directors. However, the following decisions require approval by a majority of directors, present or represented, including one B Director:

- any change in the share capital or creation, allotment or issue of any shares by way of an authorized share capital, if any, or of any other security or the grant of any option or rights to subscribe for or to convert any instrument into such shares or securities of the Company;
- the entering into, making, or otherwise allowing the occurrence of any disposition of the whole or a substantial part of the assets of the Company or of its subsidiaries;
- any acquisition by the Company of any assets or any equity interests in any entity for consideration plus assumed debt in excess of 500,000 euros, or any disposal of assets having a fair market value in excess of 500,000 euros;
- any borrowing, issuance of debt securities or other indebtedness of the Company having a principal amount in excess of 2,000,000 euros;
- any transactions to be entered into between the Company and any of its shareholders, with any entity which is directly or indirectly controlled by any of its shareholders, with any entity directly or indirectly controlling any of its shareholder, as well as with any entity directly or indirectly controlled by an entity directly or indirectly controlling any of its shareholders.

The board of directors may decide to set up one or more committees whose members may be but need not be directors. In that case, the board of directors shall appoint the members of such committee(s) and determine the powers of the committee(s).”

Ninth resolution

The general meeting of shareholders resolves to amend Article 13 of the articles of incorporation of the Company, which shall henceforth read as follows:

“ **Art. 13. Representation of the Company.** The Company will be bound towards third parties in all circumstances by the joint signatures of any A Director and any B Director or by the signature of any person(s) to whom such signatory power has been delegated by the board of directors within the limits of such delegation”.

Tenth resolution

The general meeting of shareholders resolves to amend Article 15 of the articles of incorporation of the Company, which shall henceforth read as follows:

“ **Art. 15. Powers of the General Meeting of Shareholders.** Any regularly constituted general meeting of shareholder of the Company represents the entire body of shareholders and has the powers expressly reserved by law and these articles.

The Class B Shareholders have the right to propose a list of candidates from which the general meeting of the shareholders of the Company will appoint the B Directors.

The following decisions shall be taken at a majority of members, representing fifty percent (50%) of the share capital, including approval by all Class B Shareholders, (i) any amendment to the Company's articles of associations which impact the rights of the Class B shareholder and/or having the effect of restricting the rights of the B Directors under article 11 and (ii) any change in the share capital or creation, allotment or issue of any shares or of any other security or the grant of any option or rights to subscribe for or to convert any instrument into such shares or securities of the Company."

Eleventh resolution

The general meeting of shareholders resolves to amend Article 20 of the articles of incorporation of the Company, which shall henceforth read as follows:

“ Art. 20. Appropriation of Profits. From the Company's annual net profits five per cent (5%) at least shall be allocated to the Company's legal reserve. This allocation shall cease to be mandatory as soon and as long as the aggregate amount of the Company's reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's share capital.

After allocation to the legal reserve as stated in the previous paragraph, the shareholders shall dispose of the balance provided, however, that no dividend shall be distributed to the Class A Shareholders until the Class B Shareholders shall have receive (i) a preferential right of thirty-six percent (36%) of all distributions made by the Company including but not limited to, dividends in cash, shares or otherwise, distribution of reserves as well as allocation of the Company's assets upon its liquidation (the “Distributions”), up to an accumulated amount of twenty-five million euros (EUR 25,000,000.-) and (ii) in the event the amounts received by the Class B Shareholders pursuant to this preferential right on the Distributions reach nine million euros (EUR 9,000,000.-), then the financial preferential right attached to the Class B Shares shall cease to exist and the Class B Shares shall rank pari passu to the other shares of the Company in respect of the Distributions.

Subject to the conditions fixed by law, the board of directors may effect an advance payment on dividends. The board fixes the amount and the date of payment of any such advance.”

Twelfth resolution

The general meeting of shareholders resolves to amend Article 21 of the articles of incorporation of the Company, which shall henceforth read as follows:

“ Art. 21. Dissolution, Liquidation. The Company may be dissolved by a decision of the general meeting of shareholders voting with the same quorum and majority as for the amendment of these Articles of Incorporation, unless otherwise provided by law.

Should the Company be dissolved anticipatively, the liquidation will be carried out by one or more liquidator(s) appointed by the general meeting, which will determine their powers and their compensation.

After repayment and/or provisioning of all the Company's debt, the assets of the Company will be distributed among the shareholders at pro-rata of their participation in the share capital of the Company provided, however, that no liquidation proceeds shall be distributed to the Class A Shareholders until the Class B Shareholders shall have receive the Distributions. In the event the amounts received by the holders of Class B Shares pursuant to this preferential right on the Distributions reach nine million euros (EUR 9,000,000.-), then the financial preferential right attached to the Class B Shares shall cease to exist and the Class B Shares shall rank pari passu to the other shares of the Company in respect of the Distributions.”

Thirteenth resolution

The general meeting resolves to revoke Mr. Pascal Wagner, Mrs. Renée Wagner and Mr. John Jones as directors of the Company and to appoint Mr. Pascal Wagner, residing professionally at 81, rue Jean-Baptiste Gillardin, L-4735 Pétange, Mrs. Renée Wagner, residing professionally at 81, rue Jean-Baptiste Gillardin, L-4735 Pétange and Mr. John Jones, residing at 6 route du Luxembourg, L-4735 Pétange as A Directors and Mr. Franck Ullmann-Hamon, born on 11 January 1963 in Neuilly-sur-Seine (France), residing at 38bis rue Fabert, 75007 Paris, France, as B Director, each for a term ending at the annual general meeting to be held in 2016.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company are estimated at approximately one thousand seven hundred euros (EUR 1,700.-).

Whereof, the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that upon request of the proxyholder of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version; upon request of the proxyholder of the appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the person appearing known to the notary by his name, first name, civil status and residence, such proxyholder signed together with the notary the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le vingt-quatre septembre;

Par devant Nous Maître Carlo Wersandt, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg);

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de ANDROMEDA INVESTISSEMENT S.A. (ci-après la «Société»), une société anonyme, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 86.120, ayant son siège social au 81, rue Jean-Baptiste Gillardin, L-4735 Pétange, constituée le 17 janvier 2002 selon acte reçu par Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg, publié le 22 mars 2002 au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 464, page 22227.

Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois le 6 août 2010 suivant acte du notaire soussigné, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

L'assemblée est ouverte à 15h00 sous la présidence de Mademoiselle Sonia Gabriele, résidant professionnellement à Luxembourg, qui désigne comme secrétaire, Mademoiselle Raphaela Savelsberg, résidant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur, Mademoiselle Marion Finzi, résidant professionnellement à Luxembourg.

L'assemble ainsi constituée, le président déclare et prie le notaire d'acter:

I. Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1. Création de deux classes d'actions et détermination de leurs droits respectifs.
2. Conversion des quarante mille (40.000) actions existantes en (i) trente et un mille deux cent cinquante-neuf (31.259) Actions de Catégorie A ayant une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) chacune et (ii) huit mille sept cent quarante et une (8.741) Actions de Catégorie B ayant une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) chacune
3. Modification subséquente de l'article 5 des statuts de la Société.
4. Création de deux classes d'administrateurs et modification du régime de signature statutaire.
5. Modification subséquente de l'article 8 des statuts de la Société.
6. Modification subséquente de l'article 9 des statuts de la Société.
7. Modification subséquente de l'article 10 des statuts de la Société.
8. Modification subséquente de l'article 11 des statuts de la Société.
9. Modification subséquente de l'article 13 des statuts de la Société.
10. Modification subséquente de l'article 15 des statuts de la Société.
11. Modification subséquente de l'article 20 des statuts de la Société.
12. Modification subséquente de l'article 21 des statuts de la Société.
13. Révocation des administrateurs de la Société et nomination d'Administrateur(s) A et Administrateur(s) B.
14. Divers.

II. Que les actionnaires de la Société présents ou représentés, les procurations des actionnaires représentés et le nombre d'actions détenues par eux sont indiqués sur la liste de présence; cette liste de présence, signée par les actionnaires, les mandataires des actionnaires représentés et par le bureau de l'assemblée, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Les procurations, après avoir été paraphées «ne varietur» par les mandataires des comparants et le notaire, resteront également annexées au présent acte.

III. Que les actionnaires ont eu connaissance de l'ordre du jour antérieurement à l'assemblée et qu'il apparaît de cette liste de présence que les détenteurs de la majorité des actions sont présents ou représentés et qu'un quorum est donc atteint.

IV. Que la présente assemblée est valablement constituée et peut donc valablement délibérer sur tous les points à l'ordre du jour.

L'assemblée générale a demandé au notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de créer deux catégories d'actions, à savoir les actions ordinaires de catégorie A (les «Actions de Catégorie A») et les actions préférentielles de catégorie B (les «Actions de Catégorie B»).

Les Actions de Catégorie B donneront droit à leurs détenteurs à un droit préférentiel de trente-six pourcent (36%) de toutes les distributions faites par la Société (les «Distributions»), jusqu'à un montant accumulé de vingt-cinq millions d'euros (EUR 25.000.000,-).

Dans le cas où l'ensemble des montants reçus par les détenteurs d'Actions de Catégorie B selon ce droit préférentiel sur les Distributions atteint neuf million d'euros (EUR 9.000.000,-), le droit préférentiel financier attaché à ces Actions de Catégorie B devra cesser d'exister et les Actions de Catégorie B devront être classées pari passu par rapport aux autres actions de la Société pour les Distributions.

Les détenteurs d'Actions de Catégorie B devront également avoir le droit de proposer une liste de candidats à partir de laquelle l'assemblée générale des actionnaires de la Société nommera le(s) administrateur(s) de catégorie B.

Enfin, les décisions suivantes devront être prises à la majorité des actionnaires, représentant cinquante pour cent (50%) du capital social, y inclus l'approbation de tous les détenteurs d'Actions de Catégorie B: (i) toute modification des statuts de la Société qui a des conséquences sur le droit des actionnaires de catégorie B, (ii) tout changement du capital social ou la création, distribution ou émission de toute action ou de tout titre ou l'octroi de toute option ou droit à souscrire ou convertir tout instrument en action ou titre de la Société, et (iii) toute modification des articles 15, 20 et 21 des statuts.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de convertir les quarante mille (40.000) actions existantes en (i) trente et un mille deux cent cinquante-neuf (31.259) Actions de Catégorie A, ayant une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) chacune et (ii) huit mille sept cent quarante et une (8.741) Actions de Catégorie B ayant une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) chacune.

Toutes les Actions de Catégorie B ont été souscrites et sont détenues par Verdosso Investments S.A. à la date des présentes.

Troisième résolution

En conséquence des résolutions précédentes, l'assemblée générale des actionnaires décide d'annuler le capital autorisé et de modifier et de reformuler l'article 5 des statuts de la Société, qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 5. Capital Social.** Le capital social de la Société est fixé à quatre cent mille euros (EUR 400.000,-) représenté par trente et un mille deux cent cinquante-neuf (31.259) actions de catégorie A (les «Actions de Catégorie A», les détenteurs de ces actions étant dénommés les «Actionnaires de Catégorie A») ayant une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) chacune et huit mille sept cent quarante et une (8.741) actions de catégorie B (les «Actions de Catégorie B», les détenteurs de ces actions étant dénommés les «Actionnaires de Catégorie B») ayant une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) chacune.

Toute référence faite ci-après aux «actions» sera interprétée comme une référence aux Actions de Catégorie A et/ou Actions de Catégorie B, en fonction du contexte. La même règle sera appliquée à toute référence faite ci-après aux «actionnaires» de la Société.»

Quatrième résolution

L'assemblée générale décide de créer deux classes d'administrateurs, à savoir les «Administrateurs A» et les «Administrateurs B» et de changer le régime de signature statutaire afin que la Société soit valablement engagée à l'égard des tiers en toutes circonstances par la signature conjointe d'un Administrateur A et d'un Administrateur B ou par la signature de toute(s) personne(s) à qui un pouvoir de signature a été délégué par le conseil d'administration dans les limites de cette délégation.

Cinquième résolution

En conséquence des résolutions précédentes, l'assemblée générale des actionnaires décide de modifier l'article 8 des statuts de la Société, qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 8. Conseil d'Administration.** La Société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, incluant un ou plusieurs administrateurs A (les «Administrateurs A») et un ou plusieurs administrateurs B (les «Administrateurs B»), qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la Société. Toutefois, si la Société est constituée d'un actionnaire unique, ou s'il est constaté à une assemblée générale des actionnaires que toutes les actions émises par la Société sont détenues par un seul actionnaire, la Société pourra être administrée par un administrateur unique jusqu'à la tenue de la première assemblée générale des actionnaires suivant la date à laquelle il est constaté que ses actions sont détenues par plus d'un actionnaire. Les Administrateurs A seront élus suivant une liste proposée par les Actionnaires de Catégorie A et les Administrateurs B seront élus suivant une liste proposée par les Actionnaires de Catégorie B, et l'assemblée générale des actionnaires ou l'actionnaire unique, selon le cas, fixera leur nombre, leurs émoluments et la durée de leur mandat. La durée du mandat d'un administrateur ne pourra excéder six ans, et chaque administrateur restera en fonction jusqu'à ce que son successeur soit élu. Les administrateurs ou l'administrateur unique, selon le cas, pourront être réélus pour des mandats consécutifs.

Les administrateurs, ou l'administrateur unique, selon le cas, seront/sera élu(s) à la majorité des votes des actions présentes ou représentées.

Tout administrateur pourra être révoqué avec ou sans motif à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires à la majorité des votes des actions présentes ou représentées.

Toute référence faite ci-après aux «administrateurs» sera interprétée comme une référence aux Administrateurs A et/ou Administrateurs B, en fonction du contexte.

Lorsqu'une personne morale est nommée administrateur de la Société, celle-ci est tenue de désigner une personne physique comme représentant permanent chargé de l'exécution de cette mission au nom et pour le compte de la personne

morale. Une telle personne morale ne peut révoquer son représentant permanent qu'en désignant simultanément un successeur.»

Sixième résolution

L'assemblée générale des actionnaires décide de modifier l'article 9 des statuts de la Société, qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 9. Réunion du Conseil d'Administration.** Le conseil d'administration choisira parmi ses membres un président. Il pourra également désigner un secrétaire qui n'a pas besoin d'être un administrateur et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et des actionnaires. Le président n'a pas de voix prépondérante.

Le conseil d'administration se réunira sur convocation du président. Le conseil d'administration se réunira si deux administrateurs le demandent.

Le président présidera toutes les assemblées des actionnaires et les réunions du conseil d'administration, mais en son absence, l'assemblée générale ou le conseil d'administration pourront désigner à la majorité des personnes présentes à la réunion un autre administrateur pour assumer la présidence pro tempore de ces réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil d'administration sera donné par lettre, télécopie ou fax à tous les administrateurs au moins quarante-huit (48) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. La convocation précisera l'endroit et l'ordre du jour du conseil.

Il pourra être renoncé à cet avis de convocation par un accord par écrit ou télécopie ou fax de chaque administrateur. Aucun avis de convocation séparé n'est requis pour les conseils tenus à des heures et des endroits prévus dans un programme déjà adopté lors de résolution du conseil d'administration.

Tout administrateur pourra se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant par écrit, par télécopie, ou tout fax, un autre administrateur comme son mandataire.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer ou agir valablement que si au moins la majorité des administrateurs, y inclus au moins un Administrateur B, sont présents ou représentés à une réunion du conseil d'administration.

Les décisions sont prises à la majorité des votes des administrateurs présents ou représentés à chaque réunion du conseil d'administration, y inclus le vote d'au moins un Administrateur B.

Un ou plusieurs administrateurs peuvent également participer aux réunions du conseil d'administration par conférence téléphonique, vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication similaire, permettant aux personnes participant à cette réunion de communiquer les unes avec les autres simultanément. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

Le conseil d'administration pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou plusieurs écrits, par télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen de communication similaire. L'ensemble constituera le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.»

Septième résolution

L'assemblée générale des actionnaires décide de modifier l'article 10 des statuts de la Société, qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 10. Procès-verbaux des Réunions du Conseil d'Administration.** Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil d'administration seront signés par le président ou, en son absence, par un Administrateur A avec un Administrateur B. Les copies ou extraits de procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président du conseil d'administration ou par un Administrateur A avec un Administrateur B.»

Huitième résolution

L'assemblée générale des actionnaires décide de modifier l'article 11 des statuts de la Société, qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 11. Pouvoirs du Conseil d'Administration.** Les décisions sont adoptées à la majorité des administrateurs. Cependant, les décisions suivantes requièrent l'approbation de la majorité des administrateurs, présents ou représentés, y inclus un Administrateur B:

- tout changement dans le capital social ou la création, distribution ou émission de toute action par le biais du capital social autorisé, s'il existe, ou de tout titre ou l'octroi de toute option ou droit à souscrire ou convertir tout instrument en actions ou titres de la Société;
- la mise en place, l'exercice, ou tout autre moyen permettant toute disposition substantielle d'une partie ou de la totalité des actifs de la Société ou de ses filiales;
- toute acquisition par la Société de tout actif ou intérêt dans toute entité pour une rémunération comprenant les dettes dépassant 500.000 euros, ou la vente d'actifs ayant une valeur de marché dépassant 500.000 euros;

- tout emprunt, émission de titres de dettes ou autre dette de la Société ayant un montant principal dépassant 2.000.000 euros;

- toute transaction à conclure entre la Société et l'un de ses actionnaires, avec une entité qui est directement ou indirectement contrôlée par l'un de ses actionnaires, avec une entité contrôlant directement ou indirectement un de ses actionnaires, ainsi que toute entité directement ou indirectement contrôlée par une entité contrôlant directement ou indirectement un de ses actionnaires.

Le conseil d'administration peut décider d'établir un ou plusieurs comités avec des membres qui n'ont pas besoin d'être administrateurs. Dans ce cas, le conseil d'administration peut nommer les membres de ce(s) comité(s) et déterminer les pouvoirs de ce(s) comité(s).»

Neuvième résolution

L'assemblée générale des actionnaires décide de modifier l'article 13 des statuts de la Société, qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 13. Représentation de la Société.** La Société est engagée à l'égard des tiers en toutes circonstances par la signature conjointe d'un Administrateur A et d'un Administrateur B ou par la signature de toute(s) personne(s) à laquelle (auxquelles) ce pouvoir de signature aura été délégué par le conseil d'administration, dans les limites de cette délégation.»

Dixième résolution

L'assemblée générale des actionnaires décide de modifier l'article 15 des statuts de la Société, qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 15. Pouvoirs de l'Assemblée Générale des Actionnaires.** L'assemblée générale des actionnaires régulièrement constituée représente l'ensemble de tous les actionnaires de la Société et a les pouvoirs expressément réservés par la loi et ces statuts.

Les Actionnaires de Catégorie B ont le droit de proposer une liste de candidats à partir de laquelle l'assemblée générale des actionnaires de la Société va nommer les Administrateurs B.

Les décisions suivantes devront être prises à la majorité des membres, représentant cinquante pourcent (50%) du capital social, y inclus l'approbation de tous les Actionnaires de Catégorie B: (i) toute modification des statuts de la Société qui a des conséquences sur le droit des Actionnaires de Catégorie B et/ou ayant pour effet de limiter les droits des Administrateurs B prévus par l'article 11 et (ii) tout changement du capital social ou la création, distribution ou émission de toute action ou de tout titre ou l'octroi de toute option ou droit à souscrire ou convertir tout instrument en action ou titre de la Société.»

Onzième résolution

L'assemblée générale des actionnaires décide de modifier l'article 20 des statuts de la Société, qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 20. Appropriation des Bénéfices.** Sur les bénéfices annuels nets de la Société, il sera prélevé cinq pour cent (5 %) pour la formation du fond de réserve légale de la Société. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

Après la formation du fond de réserve légale tel que décrit dans le paragraphe précédent, les actionnaires disposeront du solde, sous réserve qu'aucun dividende ne sera distribué aux Actionnaires de Catégorie A jusqu'à ce que les Actionnaires de Catégorie B aient reçu (i) un droit préférentiel de trente-six percent (36%) de toutes les distributions faites par la Société y inclus sans limitation les dividendes en numéraire, actions ou autre, distributions des réserves ainsi que toute autre distribution des actifs de la Société lors de sa dissolution (les «Distributions»), jusqu'à un montant cumulé de vingt-cinq million d'euros (EUR 25.000.000,-) et (ii) dans le cas où les montant reçus par les Actionnaires de Catégorie B dans le cadre de ce droit préférentiel sur les Distributions atteint neuf million d'euros (EUR 9.000.000,-), le droit financier préférentiel attaché à ces Actions de Catégorie B devra cesser d'exister et les Actions de Catégorie B devront être classées pari passu par rapport aux autres actions de la Société pour les Distributions.

En conformité avec les conditions prévues par la loi, le conseil d'administration peut procéder à un paiement d'acompte sur les dividendes. Le conseil fixe le montant et la date du paiement de cet acompte.»

Douzième résolution

L'assemblée générale des actionnaires décide de modifier l'article 21 des statuts de la Société, qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 21. Dissolution, Liquidation.** La Société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale des actionnaires votant aux mêmes conditions de quorum et de majorité que pour la modification des statuts sauf prévu autrement par la loi.

En cas de dissolution anticipée de la Société, la Société sera liquidée par un ou plusieurs liquidateur(s), nommé(s) par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leur rémunération.

Après paiement et/ou provisionnement des dettes de la Société, les actifs de la Société seront distribués aux actionnaires en proportion de leur participation dans le capital social de la Société, sous réserve qu'aucune distribution du produit de la liquidation ne sera faite aux Actionnaires de Catégorie A avant que les Actionnaires de Catégorie B n'aient reçu les Distributions. Dans le cas où le montant reçu par les Actionnaires de Catégorie B dans le cadre de ce droit préférentiel sur les Distributions atteint neuf million d'euros (EUR 9.000.000,-), le droit financier préférentiel attaché à ces Actions de Catégorie B devra cesser d'exister et les Actions de Catégorie B devront être classées pari passu par rapport aux autres actions de la Société pour les Distributions.»

Treizième résolution

L'assemblée générale des actionnaires décide de révoquer Monsieur Pascal Wagner, Madame Renée Wagner et Monsieur John Jones en tant qu'administrateurs de la Société, et décide de nommer Monsieur Pascal Wagner, résidant à 81, rue Jean-Baptiste Gillardin, L-4735 Pétange, Madame Renée Wagner, résidant à 81, rue Jean-Baptiste Gillardin, L-4735 Pétange et Monsieur John Jones, résidant à 6, route du Luxembourg, L-4735 Pétange, en tant qu'Administrateurs A et Monsieur Frank Ullmann-Hamon, né le 11 janvier 1963 à Neuilly-sur-Seine (France), résidant au 38bis rue Fabert, 75007 Paris, France, en tant qu'Administrateur B, chacun pour un mandat se terminant lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2016.

Dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société et mis à sa charge à raison des présentes sont évalués à mille sept cents euros (EUR 1.700,-).

Dont acte, passé à Luxembourg, les jours, mois et en figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande des comparantes, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande des mêmes comparantes et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, le texte anglais fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des parties comparantes, connues du notaire nom, prénom usuel, état et demeure, ces comparantes ont signés le présent acte avec le notaire.

Signé: S. GABRIELE, R. SAVELSBERG, M. FINZI, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 29 septembre 2010. LAC/2010/42305. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur ff. (signé): Carole FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée;

Luxembourg, le 1^{er} octobre 2010.

Référence de publication: 2010131232/484.

(100149561) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2010.

Andromeda Investissement S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4735 Pétange, 81, rue Jean-Baptiste Gillardin.

R.C.S. Luxembourg B 86.120.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} octobre 2010.

Pour copie conforme

Pour la société

Maître Carlo WERSANDT

Notaire

Référence de publication: 2010131233/14.

(100149578) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2010.

Avalone Company S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 124.200.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour AVALONE COMPANY S.A.

Signatures

Référence de publication: 2010131236/11.

(100149909) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2010.

Barclays Alpheus Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 20.000,00.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 9, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 125.422.

Extrait du procès-verbal des résolutions adoptées par le Conseil de Gérance de la Société le 30 Août 2010

Il résulte du procès-verbal des résolutions adoptées par le Conseil de Gérance de la Société au siège social en date du 30 Août 2010 la décision de changer le siège social de la Société à partir du 13 Septembre 2010 à:

9, allée Scheffer

L-2520 Luxembourg

Grand Duchy of Luxembourg

Fait à Luxembourg, le 4 Octobre 2010.

Certifié conforme et sincère

Pour la Société

Steven Brown

Gérant

Référence de publication: 2010131238/19.

(100150073) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2010.

BaC4 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 29, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 62.335.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale extraordinaire du 16 septembre 2010

- L'Assemblée Générale décide d'accepter:

La démission Mme Laurence ORBILLOT, née le 03/02/1969 à Toulouse (France) et résident 17, rue Hegesippe Moreau 75018 Paris France de son mandat d'administrateur

La démission de Philippe BIROT, né le 14 octobre 1961 à Marseille (France) et résident 1, rue Louis Murat 75008 Paris de son mandat d'administrateur délégué

La nomination de Mr Alessandro BERTUZZI né le 14 décembre 1970 à CH-1224 Chêne-Bougeries et résident à L3450 Dudelange 21 rue Jean Wolter comme administrateur et administrateur délégué.

La nomination de Mr Philippe BIROT, né le 14 octobre 1961 à Marseille (France) et résident 1, rue Louis Murat 75008 Paris, comme administrateur président du conseil.

Luxembourg, le 16 septembre 2010.

POUR EXTRAIT CONFORME

Signature

Référence de publication: 2010131239/20.

(100150108) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2010.

Ariol Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 283, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 140.372.

In the year two thousand and ten, on the twenty-fourth of September.

Before Us Maître Jean-Joseph WAGNER, notary, residing in Sanem (Grand-Duchy of Luxembourg).

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of "ARIOL INVESTMENT S.A." (the "Company"), a "société anonyme", established at 283, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, entered in the Luxembourg Commercial and Trade Register (Registre de Commerce et des Sociétés) section B number 140372, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary of July 1, 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1988 of August 14, 2008.

The extraordinary general meeting is declared open and is presided over by Mrs Christine COULON-RACOT, private employee, with professional address in Luxembourg.

The Chairman appoints as secretary of the meeting Mrs Christelle HERMANT-DOMANGE, private employee, with professional address in Luxembourg.

The meeting elects as scrutineer Mrs Viviane HENGEL, private employee, with professional address in Luxembourg.

The board of the meeting having thus been constituted, the Chairman declares and requests the notary to state that:

I) The agenda of the meeting is the following:

Agenda

1. Approval of the interim closing accounts at the date of the general meeting.

2. Transfer of the registered office of the Company from the Grand-Duchy of Luxembourg to the Republic of Panama at the following address: 53rd E Street, Urbanizacion Marbella, MMG Tower, 16th Floor, Panama, Republic of Panama, resolution being conditional on the registration at the Public Registry in Panama.

3. Acceptance of the resignation of the directors and the statutory auditor of the company and discharge to grant in respect of the execution of their mandates until the migration's date, conditional on the registration in Panama City, Republic of Panama.

4. Appointment of three «directors»:

- Mr. José E. SILVA, 53rd E Street, Urbanizacion Marbella, MMG Tower, 16th Floor, Panama, Republic of Panama;

- Mrs. Dianeth M. DE OSPINO, 53rd E Street, Urbanizacion Marbella, MMG Tower, 16th Floor, Panama, Republic of Panama;

- Mrs. Marta DE SAAVEDRA, 53rd E Street, Urbanizacion Marbella, MMG Tower, 16th Floor, Panama, Republic of Panama. and three "officers":

- Mr. José E. SILVA, 53rd E Street, Urbanizacion Marbella, MMG Tower, 16th Floor, Panama, Republic of Panama (President);

- Mrs. Dianeth M. DE OSPINO, 53rd E Street, Urbanizacion Marbella, MMG Tower, 16th Floor, Panama, Republic of Panama (Secretary);

- Mrs. Marta DE SAAVEDRA, 53rd E Street, Urbanizacion Marbella, MMG Tower, 16th Floor, Panama, Republic of Panama (Treasurer).

This resolution being conditional on the registration at the Public Registry in Panama.

5. Power to be granted to any employee of MORGAN Y MORGAN in Panama, in order to handle all administrative formalities relating to the registration of the Company in Panama City, Republic of Panama.

6. Deletion of the par value of all the shares representing the corporate capital.

7. Conversion of the corporate capital and bookkeeping currency from EUR into USD by application of the exchange rate at the date of the general meeting. Subsequent amendment of the articles of incorporation.

8. Power to be granted to any clerk of the Office of the Notary in Grand-Duchy of Luxembourg, in order to carry out the radiation of the company in Grand-Duchy of Luxembourg, on basis of an evidence of the company's inscription in Panama City, Republic of Panama.

9. Miscellaneous

II) The shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders, and the number of their shares held by each of them are shown on an attendance list which, signed by the shareholders or their proxies and by the bureau of the meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The proxies of the represented shareholders, signed «ne varietur» by the appearing parties and the undersigned notary, will also remain annexed to the present deed.

III) It appears from the said attendance-list that all the shares representing the total capital are present or represented at the meeting, which consequently is regularly constituted and may validly deliberate on all the items on the agenda of which the shareholders have been duly informed before this meeting.

After deliberation, the meeting adopts each time unanimously the following resolutions:

First resolution

The extraordinary general meeting of shareholders DECIDES to approve the interim closing accounts at the date of the general meeting.

Second resolution

The extraordinary general meeting of shareholders DECIDES to transfer the registered office of the Company from Luxembourg-City (Grand- Duchy of Luxembourg) to 53rd E Street, Urbanizacion Marbella, MMG Tower, 16th Floor,

Panama, Republic of Panama, without however winding up the company, conditional on the registration in Panama City, Republic of Panama.

Third resolution

The extraordinary general meeting of shareholders DECIDES to accept the resignation of the directors and the statutory auditor of the company and to grant discharge in respect of the execution of their mandates until the migration's date, conditional on the registration in Panama City, Republic of Panama.

Fourth resolution

The extraordinary general meeting of shareholders DECIDES to appoint three «directos»:

- Mr. José E. SILVA, 53rd E Street, Urbanizacion Marbella, MMG Tower, 16th Floor, Panama, Republic of Panama;
- Mrs. Dianeth M. DE OSPINO, 53rd E Street, Urbanizacion Marbella, MMG Tower, 16th Floor, Panama, Republic of Panama;
- Mrs. Marta DE SAAVEDRA, 53rd E Street, Urbanizacion Marbella, MMG Tower, 16th Floor, Panama, Republic of Panama. and three “officers”:
- Mr. José E. SILVA, 53rd E Street, Urbanizacion Marbella, MMG Tower, 16th Floor, Panama, Republic of Panama (President);
- Mrs. Dianeth M. DE OSPINO, 53rd E Street, Urbanizacion Marbella, MMG Tower, 16th Floor, Panama, Republic of Panama (Secretary);
- Mrs. Marta DE SAAVEDRA, 53rd E Street, Urbanizacion Marbella, MMG Tower, 16th Floor, Panama, Republic of Panama (Treasurer).

This resolution being conditional on the registration at the Public Registry in Panama.

Fifth resolution

The extraordinary general meeting of shareholders DECIDES to grant power to any employee of MORGAN Y MORGAN in Panama, in order to handle all administrative formalities relating to the registration of the Company in Panama City, Republic of Panama.

Sixth resolution

The extraordinary general meeting of shareholders DECIDES to delete the par value of all the shares representing the corporate capital, conditional on the registration in Panama City, Republic of Panama.

Seventh resolution

The extraordinary general meeting of shareholders DECIDES to convert the corporate capital and bookkeeping currency from EUR into USD by application of the exchange rate at the date of the general meeting.

As a consequence, the corporate capital is fixed at forty-one thousand two hundred and thirty US Dollars (41,230.- USD) divided into fifteen thousand five hundred (15,500) shares without par value.”

This resolution being conditional on the registration at the Public Registry in Panama.

Eighth resolution

The extraordinary general meeting of shareholders DECIDES to grant power to any clerk of the Office of the Notary in Grand-Duchy of Luxembourg, in order to carry out the radiation of the company in Grand- Duchy of Luxembourg, on basis of an evidence of the company's inscription in Panama City, Republic of Panama.

Nothing else being on the agenda, the meeting was thereupon closed.

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the above appearing persons the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing persons and in case of any differences between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the appearing persons, known to the notary by their surnames, first names, civil status and residences, said appearing persons signed together with us the notary this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le vingt-quatre septembre.

Par-devant Nous, Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de «ARIOL INVESTMENT S.A.», (la «Société»), une société anonyme, ayant son siège social au 283, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 140372, en vertu d'un acte reçu par le notaire soussigné en date du 1^{er} juillet 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1988 du 14 août 2008.

La séance est déclarée ouverte et est présidée par Madame Christine COULON-RACOT, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

La Présidente désigne comme secrétaire Madame Christelle HERMANT-DOMANGE, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Viviane HENGEL, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le bureau de l'assemblée étant ainsi constitué, la Présidente expose et prie le notaire d'acter ce qui suit:

I) L'ordre du jour de l'assemblée est conçu comme suit:

Ordre du jour

1. Approbation des comptes intérimaires de clôture à la date de l'assemblée.

2. Transfert du siège social de la société du Grand-Duché de Luxembourg en la République du Panama à l'adresse suivante: 53rd E Street, Urbanizacion Marbella, MMG Tower, 16th Floor, Panama, Republic of Panama, cette résolution étant à prendre sous la condition suspensive de l'inscription de la société au Registre Public des Sociétés à Panama.

3. Acceptation de la démission des administrateurs et du commissaire aux comptes en place et décharge à octroyer pour l'exécution de leur mandat jusqu'à la date du transfert, conditionnée par l'inscription de la société à Panama, République du Panama.

4. Nomination de trois «directors»:

- M. José E. SILVA, 53rd E Street, Urbanizacion Marbella, MMG Tower, 16th Floor, Panama, Republic of Panama;

- Mme. Dianeth M. DE OSPINO, 53rd E Street, Urbanizacion Marbella, MMG Tower, 16th Floor, Panama, Republic of Panama;

- Mme. Marta DE SAAVEDRA, 53rd E Street, Urbanizacion Marbella, MMG Tower, 16th Floor, Panama, Republic of Panama. et de trois "officers":

- M. José E. SILVA, 53rd E Street, Urbanizacion Marbella, MMG Tower, 16th Floor, Panama, Republic of Panama (Président);

- Mme. Dianeth M. DE OSPINO, 53rd E Street, Urbanizacion Marbella, MMG Tower, 16th Floor, Panama, Republic of Panama (Secrétaire);

- Mme. Marta DE SAAVEDRA, 53rd E Street, Urbanizacion Marbella, MMG Tower, 16th Floor, Panama, Republic of Panama (Trésorier).

Cette résolution étant à prendre sous la condition suspensive de l'inscription de la société au Registre Public des Sociétés à Panama.

5. Pouvoir à accorder à tout employé de MORGAN Y MORGAN au Panama, à l'effet d'accomplir toutes les formalités administratives nécessaires à l'inscription de la société à Panama, République du Panama.

6. Suppression de la valeur nominale des actions représentatives du capital.

7. Conversion de la devise du capital social et de la comptabilité de EUR en USD par application du cours de change en vigueur au jour de l'assemblée. Modification subséquente des statuts.

8. Attribution de tous pouvoirs à tout clerc de l'Etude du Notaire au Grand-Duché de Luxembourg à l'effet de radier l'inscription de la société au Grand-Duché de Luxembourg, sur base de la preuve de l'inscription de la société à Panama, République du Panama.

9. Divers.

II) Il a été établi une liste de présence, renseignant les actionnaires présents ou représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle, après avoir été signée par les actionnaires ou leurs mandataires et par les membres du Bureau, sera enregistrée avec le présent acte pour être soumis à l'enregistrement en même temps.

Les pouvoirs des actionnaires représentés, signés "ne varietur" par les personnes présentes et le notaire instrumentaire, resteront également annexés au présent acte.

III) Il résulte de ladite liste de présence que toutes les actions représentant l'intégralité du capital social sont présentes ou représentées à cette assemblée, laquelle est dès lors régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur son ordre du jour.

Après délibération, l'assemblée prend, chaque fois à l'unanimité, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires DECIDE d'approuver les comptes intérimaires de clôture à la date de l'assemblée.

Deuxième résolution

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires DECIDE de transférer le siège social de la société du Grand-Duché de Luxembourg en la République du Panama à l'adresse suivante: 53rd E Street, Urbanizacion Marbella, MMG

Tower, 16th Floor, Panama, Republic of Panama, cette résolution étant à prendre sous la condition suspensive de l'inscription de la société au Registre Public des Sociétés à Panama.

Troisième résolution

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires DECIDE d'accepter la démission des administrateurs et du commissaire aux comptes en place et de leur octroyer décharge pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à la date du transfert, conditionnée par l'inscription de la société à Panama, République du Panama.

Quatrième résolution

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires DECIDE de nommer trois «directors»:

- Monsieur José E. SILVA, 53rd E Street, Urbanizacion Marbella, MMG Tower, 16th Floor, Panama, Republic of Panama;
- Madame Dianeth M. DE OSPINO, 53rd E Street, Urbanizacion Marbella, MMG Tower, 16th Floor, Panama, Republic of Panama;
- Madame Marta DE SAAVEDRA, 53rd E Street, Urbanizacion Marbella, MMG Tower, 16th Floor, Panama, Republic of Panama. et trois "officers":
- Monsieur José E. SILVA, 53rd E Street, Urbanizacion Marbella, MMG Tower, 16th Floor, Panama, Republic of Panama (Président);
- Madame Dianeth M. DE OSPINO, 53rd E Street, Urbanizacion Marbella, MMG Tower, 16th Floor, Panama, Republic of Panama (Secrétaire);
- Madame Marta DE SAAVEDRA, 53rd E Street, Urbanizacion Marbella, MMG Tower, 16th Floor, Panama, Republic of Panama (Trésorier).

Cette résolution étant à prendre sous la condition suspensive de l'inscription de la société au Registre Public des Sociétés à Panama.

Cinquième résolution

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires DECIDE d'accorder pouvoir à tout employé de MORGAN Y MORGAN au Panama, à l'effet d'accomplir toutes les formalités administratives nécessaires à l'inscription de la société à Panama, République du Panama.

Sixième résolution

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires DECIDE de supprimer la valeur nominale des actions représentatives du capital.

Cette résolution étant à prendre sous la condition suspensive de l'inscription de la société au Registre Public des Sociétés à Panama.

Septième résolution

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires DECIDE de convertir le capital social et la comptabilité de EUR en USD par application du cours de change en vigueur au jour de l'assemblée.

En conséquence, le capital social est fixé à quarante et un mille deux cent trente US Dollars (41.230,- USD) divisé en quinze mille cinq cents (15.500) actions sans désignation de valeur nominale.

Cette résolution étant à prendre sous la condition suspensive de l'inscription de la société au Registre Public des Sociétés à Panama.

Huitième résolution

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires DECIDE d'attribuer tous pouvoirs à tout cleric de l'Etude du Notaire au Grand-Duché de Luxembourg à l'effet de radier l'inscription de la société au Grand-Duché de Luxembourg, sur base de la preuve de l'inscription de la société à Panama, République du Panama.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné, qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des comparants ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, le texte étant suivi d'une version française, et qu'à la demande des mêmes comparants, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: C. COULON-RACOT, C. HERMANT-DOMANGE, V. HENGEL, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 28 septembre 2010. Relation: EAC/2010/11529. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2010131234/223.

(100150193) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2010.

Goodrich Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2124 Luxembourg, 102, rue des Maraîchers.

R.C.S. Luxembourg B 78.528.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 4 octobre 2010.

Référence de publication: 2010131317/10.

(100149919) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2010.

Arg Real Estate 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 124.699.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 4 octobre 2010.

Référence de publication: 2010131319/10.

(100150149) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2010.

Goodrich XCH Luxembourg B.V., Société à responsabilité limitée.

Siège de direction effectif: L-2124 Luxembourg, 102, rue des Maraîchers.

R.C.S. Luxembourg B 83.442.

Les statuts coordonnés de la société ont déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 4 octobre 2010.

Référence de publication: 2010131321/10.

(100149921) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2010.

Gilcar s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4411 Soleuvre, 162A, rue Aessen.

R.C.S. Luxembourg B 123.866.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010131323/10.

(100150208) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2010.

Global Tech S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 78.440.

In the year two thousand and ten, on the twenty-second of September.

Before Maître Martine SCHAEFFER, notary residing at (Grand Duchy of Luxembourg).

Is held an extraordinary general meeting of the shareholders of the private limited company "GLOBAL TECH S.à r.l.", with registered office in L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès, R.C.S. Luxembourg section B number 78440, incorporated by a deed of the notary Maître Gérard LECUIT, on October 6th, 2000, published in the Mémorial C number 295 of April 24th, 2001 and whose articles of association have been modified for the last time by a deed of the same notary on December 28, 2004, published in the Mémorial C number 447 of May 13th, 2005.

The Company's share capital is set at four million four hundred fifty-two thousand Euro (EUR 4,452,000.-) represented by four thousand four hundred and fifty-two (4,452.-) class shares with a nominal value of one thousand Euro (EUR 1,000.-) each,

The meeting is presided by Mrs. Isabel DIAS, employee, residing professionally in Luxembourg.

The chairman appoints as secretary Mrs. Marilyn KRECKÉ, employee, residing professionally in Luxembourg.

The meeting elects as scrutineer Mr. Mikaël GUTIERREZ RUIZ, employee, residing professionally in Luxembourg.

The board having thus been formed the chairman states and asks the notary to enact:

That the shareholders present or represented, the proxyholders of the represented shareholders as well as the number of shares held by them are indicated on an attendance list, which after having been checked and signed by the shareholders who are present, the proxy holders of the represented shareholders and the undersigned notary, shall be kept at the latter's office.

The proxies of the represented shareholders, after having been signed "ne varietur" by the appearing parties and the undersigned notary, shall remain annexed to this document and shall be filed at the same time with the registration authorities.

It results from the said attendance list that all the issued shares are present or represented, so that the present meeting is regularly constituted and may validly deliberate upon the points of the agenda, which reads as follows:

Agenda:

1. Resolution to dissolve the company and to liquidate its assets.

2. Appointment of the Company FAIRLAND PROPERTY LIMITED, incorporated under the Laws of Territory of The British Virgin Islands on 14th day of October 2002 with company number I.B.C. No.: 517295, with head office address at P.O Box 3161, Road Town, Tortola, British Virgin Islands, as liquidator with the broadest power mentioned in the articles 144 to 148 of the Corporate Act of August 10, 1915.

3. Discharge to the sole manager for the performance of his mandate.

After deliberation, the following resolutions were taken by the meeting by unanimous vote.

First resolution

The meeting decides to dissolve the company and to liquidate its assets.

Second resolution

The meeting decides to appoint as liquidator of the company: FAIRLAND PROPERTY LIMITED, a company incorporated under the Laws of Territory of The British Virgin Islands on 14th day of October 2002 with company number I.B.C. No.: 517295, with head office address at P.O Box 3161, Road Town, Tortola, British Virgin Islands.

The liquidator shall have the broadest powers to carry out his mandate, in particular all the powers provided for by articles 144 to 148 of the Corporate Act of August 10, 1915, concerning commercial companies, without having to ask for authorization of the general meeting of shareholders in the cases provided for by law.

Third resolution

The meeting gives full discharge to the sole manager Mr. Frank Helmut WALENTA, for the performance of his mandate.

Costs

The amount of the expenses, remunerations and charges, in any form whatsoever, to be borne by the present deed are estimated at one thousand two hundred Euro (EUR 1.200.-).

Nothing else being on the agenda, the meeting was closed.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that at the request of the attorney the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same attorney, in case of discrepancies between the English and the French text, the French version will prevail.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary, by their surnames, first names, civil status and residences, the said persons appearing signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le vingt-deux septembre.

Pardevant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de la société à responsabilité limitée "GLOBAL TECH S.à r.l.", ayant son siège social à L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès, R.C.S. Luxembourg section B numéro 78440, constituée suivant acte reçu devant le notaire Maître Gérard LECUIT, en date du 6 octobre 2000, publié au Mémorial C numéro 295 du 24 avril 2001, et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu devant le même notaire en date du 28 décembre 2004, publié au Mémorial C numéro 447 du 13 mai 2005.

Le capital social est fixé à la somme de quatre millions quatre cent cinquante-deux mille Euros (EUR 4.452.000.-) représenté par quatre mille quatre cent cinquante-deux (4.452.-) parts sociales d'une valeur nominale de mille Euros (EUR 1000.-) chacune.

L'assemblée est présidée par Madame Isabel DIAS, employée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Madame Marilyn KRECKÉ, employée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Mikael GUTIERREZ RUIZ, employé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ayant ainsi été constitué, Madame le Président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter:

Les associés présents ou représentés à l'assemblée, les mandataires des associés représentés et le nombre de parts sociales possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, laquelle, contrôlée et signée par les associés présents, les mandataires de ceux représentés et par le notaire instrumentant, sera conservée à l'étude de celui-ci.

Les procurations des associés représentés, après avoir été signés «ne varietur» par les comparants et le notaire instrumentant, demeureront annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées.

Il résulte de ladite liste de présence que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour, qui est conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Résolution de dissoudre la société et de liquider ses avoirs.

2. Nomination de la société FAIRLAND PROPERTY LIMITED, une société constituée suivant les lois du territoire des Iles Vierges Britanniques le 14 octobre 2002, immatriculée au registre de commerce et des sociétés sous le numéro I.B.C. No.: 517295, avec adresse au P.O Box 3161, Road Town, Tortola, Iles Vierges Britanniques. Le liquidateur est investi des pouvoirs les plus étendus prévus par la loi pour exécuter son mandat, et notamment par les articles 144 à 148 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans le cas où cette autorisation est normalement requise..

3. Décharge aux gérants pour l'exercice de leurs mandats.

Après délibération, l'assemblée prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de dissoudre la société et de liquider ses avoirs.

Deuxième résolution

L'assemblée désigne comme liquidateur de la société:

FAIRLAND PROPERTY LIMITED, une société constituée suivant les lois du territoire des Iles Vierges Britanniques le 14 octobre 2002, immatriculée au registre de commerce et des sociétés sous le numéro I.B.C. No.: 517295, avec adresse au P.O Box 3161, Road Town, Tortola, Iles Vierges Britanniques. Le liquidateur est investi des pouvoirs les plus étendus prévus par la loi pour exécuter son mandat, et notamment par les articles 144 à 148 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans le cas où cette autorisation est normalement requise.

Troisième résolution

L'assemblée donne décharge pleine et entière au gérant unique, Monsieur Frank Helmut WALENTA, pour l'exécution de son mandat.

Frais

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la société en raison des présentes s'élève approximativement à mille deux cents Euros (EUR 1.200.-).

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais et le français, constate par les présentes qu'à la requête du mandataire, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française, à la requête du même mandataire et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version française fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par leur nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: I. Dias, M. Krecké, M. Gutierrez Ruis et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 24 septembre 2010. Relation: LAC/2010/41877. Reçu douze euros Eur 12.

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins d'inscription au Registre de Commerce.

Luxembourg, le 4 octobre 2010.

Référence de publication: 2010131324/127.

(100149984) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2010.

Herald Bad Kreuznach S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 123.892.

—
EXTRAIT

L'Associé unique décide, conformément aux dispositions des statuts de la Société:

- de nommer Monsieur Jeremy Vickerstaff, né le 27 février 1967 à Cambridge, Royaume-Uni demeurant 22 Mielstrachen, L-6942 Niederanven, Luxembourg, administrateur de la Société pour une durée indéterminée à compter du 30 septembre 2010.

- d'accepter la démission de Mme Kathryn O'Sullivan de sa fonction d'administrateur de la Société à compter du 30 septembre 2010.

L'associé unique confère tous pouvoirs aux dirigeants de la Société, au secrétaire général de la Société, à l'agent administratif de la Société à l'effet d'entreprendre toute action, de signer tout document et d'effectuer toutes les formalités requises par la loi pour mettre en oeuvre la présente décision.

Fait à Luxembourg, le 30 septembre 2010.

Référence de publication: 2010131326/19.

(100149816) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2010.

Cartonplast Finance One SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 138.813.

—
DISSOLUTION

In the year two thousand and ten, on the sixteenth day of September.

Before us Maître Paul BETTINGEN, a civil law notary residing in Niederanven.

There appeared:

CARTONPLASTGROUP HOLDING SA, with its registered office at 11A, Boulevard du Prince Henri, L – 1724 Luxembourg, RCS Luxembourg B number 138435 (thereafter mentioned as the "Sole Shareholder"),

here represented by Mr Giulio Zappelli, private employee, residing professionally in L- 2420 Luxembourg, 11, Avenue Emile Reuter, by virtue of a proxy, given under private seal.

The said proxy, initialed "ne varietur" by the appearing person and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary to state:

1- that CARTONPLASTGROUP HOLDING SA, prenamed is the sole shareholder of CARTONPLAST FINANCE ONE SA, having its registered office in L – 1724 Luxembourg, 11A, boulevard du Prince Henri has been incorporated pursuant to a notarial deed by the undersigned notary on April 29, 2008, published in the Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations number 1499 of June 17, 2008, last modified pursuant to a notarial deed by the notary Gérard Lecuit residing in Luxembourg, on January 27, 2009 published in the Mémorial C number 475 of March 4, 2009 (the "Company");

2- that the capital of the Company is fixed at one million three hundred and eighty thousand Euro (EUR 1,380,000.-) represented by one million one hundred four thousand (1,104,000) shares having a nominal value of one point twenty-five Euro (EUR 1.25) each;

3- that CARTONPLASTGROUP HOLDING SA, prenamed being owner of all the Company's shares, after having read the board of directors' report and the auditor's report relating to the Company's accounts as at 31 December 2009,

does approve the balance sheet and the profit and loss account as at 31 December 2009 as established by the board of directors and submitted to it.

4- that Sole Shareholder states a benefit for the said financial period of EUR 24,136.15. With regard to the 2008 loss brought forward, the Sole Shareholder decides to bring forward the loss again i.e. an aggregate amount of EUR 59,695.21.

The balance sheet and the profit and loss account as at 31 December 2009, initialled "ne varietur" by the attorney in fact of the appearing person and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

5- that the Sole Shareholder is the owner of all the Company's shares and pronounces hereby the anticipated dissolution of the Company with immediate effect and puts it into liquidation and designates CONFIDENTIA (FIDUCIAIRE) S. à r.l., with its registered office at 2, avenue Charles de Gaulle, L – 1653 Luxembourg, RCS Luxembourg B number 30467 as liquidator of the Company;

6- that the Sole Shareholder states to fix at once the second and the third meetings in accordance with article 151 of the law of August 10, 1915, concerning the commercial companies and to immediately hold them one after the other;

7- that the Sole Shareholder states to have perfect knowledge of the articles of incorporation and the financial situation of the Company and requests the notary to authenticate its declaration that all the liabilities of the Company have been paid and that the liabilities in relation of the closing of the liquidation have been duly accounted for; furthermore the it declares that with respect to possible liabilities of the Company presently unknown that remain unpaid, it irrevocably undertakes to pay all such possible liabilities; that as a consequence of the above all the liabilities of the Company are paid;

8- that all the remaining assets, if any, will become the property of the Sole Shareholder;

The report of the liquidator after having been signed "ne varietur" by The Sole Shareholder and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities;

9- that the Sole Shareholder designates as liquidation auditor AUDIEX SA, with registered office at 57, avenue de la Faiencerie, L – 1510 Luxembourg, RCS Luxembourg B number 65469 and the mission entrusts to it with a report on liquidation management.

10- that after having taken knowledge of the report, the Sole Shareholder accepts the conclusions of the liquidation auditor's report, approves the liquidation accounts and gives full discharge, without reserve nor fore for-mentioned restriction to AUDIEX SA, prenamed, for its work of supervision carried out this day. The report of the liquidation auditor remains attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

11- that the Sole Shareholder, acting in third assembly, pronounces the closing of the liquidation and states that the Company has definitively ceased existing.

12- that full and whole discharge is given to the directors, the liquidator and the auditor of the Company.

13- that the books and documents of the Company shall be deposited during five years at the previous registered office located at 11A, boulevard Prince Henri, L – 1724 Luxembourg. .

For the publications and deposits to be made, all capacities are conferred to the carrier of a forwarding of present.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of The Sole Shareholder, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, the said person signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le seizième jour de septembre.

Pardevant, Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven.

A COMPARU:

CARTONPLASTGROUP HOLDING SA, avec siège social au 11A, Boulevard du Prince Henri, L – 1724 Luxembourg, RCS Luxembourg B numéro 138435 (ci-après "l'Actionnaire Unique"),

Ici représentée par Monsieur Giulio Zappelli, employé privé, demeurant professionnellement à L- 2420 Luxembourg, 11, Avenue Emile Reuter, en vertu d'une procuration sous seing privé.

La procuration signée "ne varietur" par la personne comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante, représentée comme dit ci-avant a requis le notaire instrumentant d'acter:

1- que la société CARTONPLASTGROUP HOLDING SA, précitée est le seul associé de la société anonyme CARTONPLAST FINANCE ONE SA, ayant son siège social à L – 1724 Luxembourg, 11A, boulevard du Prince Henri constituée suivant acte notarié reçu par le notaire instrumentant en date du 29 avril 2008, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 1499 du 17 juin 2008, et modifié pour la dernière fois par acte notarié suivant acte du notaire

Gérard Lecuit de résidence à Luxembourg en date du 27 janvier 2009 publié au Mémorial C numéro 475 du 4 mars 2009 (la "Société");

2- que le capital social de la Société s'élève actuellement à un million trois cent quatre-vingt mille Euros (EUR 1.380.000,-) divisé en un million cent quatre mille (1.104.000) actions d'une valeur nominale d'un Euro et vingt-cinq cents (EUR 1,25) chacune;

3- que l'Associé Unique étant le seul propriétaire des actions dont s'agit, prend acte du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire concernant l'exercice clôturé au 31 décembre 2010 et approuve le Bilan et le compte de Profits et Pertes arrêtés au 31 décembre 2010, tels qu'ils ont été élaborés par le Conseil d'Administration et lui soumis.

4- que l'Associé Unique prend acte du bénéfice dudit exercice qui s'élève à EUR 24.136,15. Compte tenu de la perte reportée de l'exercice, il décide de reporter à nouveau le résultat soit une perte totale de EUR 59.695,21.

Le bilan et comptes de profits et pertes arrêtés au 31 décembre 2009 après avoir été signés «ne varietur» par le comparant et le notaire soussigné sont annexés au présent acte pour être enregistrés avec lui.

5- que l'Actionnaire Unique, étant le seul propriétaire des actions dont s'agit, prononce par la présente la dissolution anticipée de la société avec effet immédiat et sa mise en liquidation et désigne CONFIDENTIA (FIDUCIAIRE) S. à r.l., avec siège social au 2, avenue Charles de Gaulle, L – 1653 Luxembourg, RCS Luxembourg B numéro 30467 en qualité de liquidateur de la Société;

6- que l'Actionnaire Unique déclare fixer à tout de suite les deuxième et troisième assemblées conformément à l'article 151 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et les tenir immédiatement l'une après l'autre;

7- que l'Actionnaire Unique déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la société et requiert le notaire instrumentant d'acter qu'il déclare que tout le passif de la Société est réglé et que le passif en relation avec la clôture de la liquidation est dûment approvisionné; en outre il déclare que par rapport à d'éventuels passifs de la Société actuellement inconnus et non payés à l'heure actuelle, il assume irrévocablement l'obligation de payer tout ce passif éventuel; qu'en conséquence tout le passif de la dite Société est réglé;

8- que l'actif restant éventuel sera réparti à l'Actionnaire Unique;

Le rapport sur la liquidation, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire de la comparante et le notaire soussigné, restera annexé au présent acte avec lequel il sera enregistré;

9- que l'Actionnaire Unique nomme en qualité de commissaire à la liquidation AUDIEX SA, avec siège social au 57, avenue de la Faiencerie, L – 1510 Luxembourg, RCS Luxembourg B numéro 65469 et lui confie la mission de faire le rapport sur la gestion de la liquidation;

10- qu'après avoir pris connaissance du rapport du commissaire à la liquidation, l'Actionnaire Unique en adopte les conclusions, approuve les comptes de liquidation et donne décharge pleine et entière, sans réserve ni restriction à AUDIEX SA, prénommée, pour ses travaux de vérification effectués ce jour. Le rapport du commissaire à la liquidation est annexé au présent acte pour être enregistré avec lui;

11- que l'Actionnaire Unique, constituée en troisième assemblée, prononce la clôture de la liquidation et constate que la Société a définitivement cessé d'exister;

12- que décharge pleine et entière est donnée aux administrateurs, au liquidateur et au commissaire aux comptes de la Société;

13- que les livres et documents de la Société seront déposés pendant cinq ans à l'ancien siège social de la Société à savoir à L – 1724 Luxembourg, 11A, boulevard du Prince Henri.

Pour les publications et dépôts à faire, tous pouvoirs sont conférés au porteur d'une expédition des présentes.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la personne comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la personne comparante, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Giulio Zappelli, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 29 septembre 2010. LAC / 2010 / 42528. Reçu 75.-€.

Le Receveur (signé): Carole Frising.

- Pour copie conforme - délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 4 octobre 2010.

Référence de publication: 2010131258/135.

(100150022) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2010.

Herald Bersenbrück S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 123.897.

—
EXTRAIT

L'Associé unique décide, conformément aux dispositions des statuts de la Société:

- de nommer Monsieur Jeremy Vickerstaff, né le 27 février 1967 à Cambridge, Royaume-Uni demeurant 22 Mielstrachen, L-6942 Niederanven, Luxembourg, administrateur de la Société pour une durée indéterminée à compter du 30 septembre 2010.

- d'accepter la démission de Mme Kathryn O'Sullivan de sa fonction d'administrateur de la Société à compter du 30 septembre 2010.

L'associé unique confère tous pouvoirs aux dirigeants de la Société, au secrétaire général de la Société, à l'agent administratif de la Société à l'effet d'entreprendre toute action, de signer tout document et d'effectuer toutes les formalités requises par la loi pour mettre en oeuvre la présente décision.

Fait à Luxembourg, le 30 septembre 2010.

Référence de publication: 2010131327/19.

(100149879) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2010.

Herald Level 2 Lux Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 114.436.

—
EXTRAIT

L'Associé unique décide, conformément aux dispositions des statuts de la Société:

- de nommer Monsieur Jeremy Vickerstaff, né le 27 février 1967 à Cambridge, Royaume-Uni demeurant 22 Mielstrachen, L-6942 Niederanven, Luxembourg, administrateur de la Société pour une durée indéterminée à compter du 30 septembre 2010.

- d'accepter la démission de Mme Kathryn O'Sullivan de sa fonction d'administrateur de la Société à compter du 30 septembre 2010.

L'associé unique confère tous pouvoirs aux dirigeants de la Société, au secrétaire général de la Société, à l'agent administratif de la Société à l'effet d'entreprendre toute action, de signer tout document et d'effectuer toutes les formalités requises par la loi pour mettre en oeuvre la présente décision.

Fait à Luxembourg, le 30 septembre 2010.

Référence de publication: 2010131329/19.

(100149817) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2010.

Herald Ludwigshafen S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 123.887.

—
EXTRAIT

L'Associé unique décide, conformément aux dispositions des statuts de la Société:

- de nommer Monsieur Jeremy Vickerstaff, né le 27 février 1967 à Cambridge, Royaume-Uni demeurant 22 Mielstrachen, L-6942 Niederanven, Luxembourg, administrateur de la Société pour une durée indéterminée à compter du 30 septembre 2010.

- d'accepter la démission de Mme Kathryn O'Sullivan de sa fonction d'administrateur de la Société à compter du 30 septembre 2010.

L'associé unique confère tous pouvoirs aux dirigeants de la Société, au secrétaire général de la Société, a l'agent administratif de la Société a l'effet d'entreprendre toute action, de signer tout document et d'effectuer toutes les formalités requises par la loi pour mettre en oeuvre la présente décision.

Fait à Luxembourg, le 30 septembre 2010.

Référence de publication: 2010131330/19.

(100149818) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2010.

Herald Lux Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 114.434.

—
EXTRAIT

L'Associé unique décide, conformément aux dispositions des statuts de la Société:

- de nommer Monsieur Jeremy Vickerstaff, né le 27 février 1967 a Cambridge, Royaume-Uni demeurant 22 Mielstra-chen, L-6942 Niederanven , Luxembourg, administrateur de la Société pour une durée indéterminée à compter du 30 septembre 2010.

- d'accepter la démission de Mme Kathryn O'Sullivan de sa fonction d'administrateur de la Société à compter du 30 septembre 2010.

L'associé unique confère tous pouvoirs aux dirigeants de la Société, au secrétaire général de la Société, a l'agent administratif de la Société a l'effet d'entreprendre toute action, de signer tout document et d'effectuer toutes les formalités requises par la loi pour mettre en oeuvre la présente décision.

Fait à Luxembourg, le 30 septembre 2010.

Référence de publication: 2010131331/19.

(100149819) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2010.

Empik Centrum Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 1B, Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 58.034.

—
In the year two thousand and ten, on the twenty-fifth of August.

Before Us Maître Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg, acting in replacement of Maître Henri HEL-LINCKX, notary residing in Luxembourg, to whom remains the present deed.

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of Empik Centrum Investments S.A., a société anonyme governed by the laws of Luxembourg, with registered office at 1B, rue Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated following a deed of Maître Jean-Joseph Schwachtgen, notary then residing in Luxembourg, of 25 January 1997, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 207 of 26 April 1997 and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 58034 (the "Company"). The articles of incorporation of the Company have for the last time been amended following a deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg], of 11 March 2010, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 859 of 26 April 2010.

The meeting was declared open at 3.00 p.m. with Alexandre Simon, with professional address in Luxembourg, in the chair, who appointed as secretary and scrutineer, Solange Wolter, with professional address in Luxembourg.

The bureau of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to record the following:

(i) That the agenda of the meeting was the following:

Agenda

1 To amend the corporate object of the articles of incorporation of the Company so as to read as follows:

2.1. The object of the Company is the acquisition, holding and disposal of interests in Luxembourg and/or in foreign companies and undertakings, as well as the administration, development and management of such interests.

2.2 The Company may provide loans and financing in any other kind or form or grant guarantees or security in any other kind or form, in favour of the companies and undertakings forming part of the group of which the Company is a member.

2.3 The Company may also invest in real estate, in intellectual property rights or any other movable or immovable assets in any kind or form.

2.4 The Company may borrow in any kind or form and issue bonds, notes or any other debt instruments as well as warrants or other share subscription rights.

2.5 In a general fashion, the Company may carry out any commercial, industrial or financial operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.”

2 To amend the provisions of the articles of incorporation of the Company regarding the meetings of the board of directors of the Company.

3 To amend the provisions of the articles of incorporation of the Company regarding the representation of the Company.

4 Miscellaneous.

(ii) That the shareholders present or represented, the proxyholders of the represented shareholders and the number of the shares held by the shareholders are shown on an attendance-list; this attendance-list, signed by the shareholders, the proxyholders of the represented shareholders, the bureau of the meeting and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

(iii) That the proxies of the represented shareholders, signed by the proxyholders, the bureau of the meeting and the undersigned notary will also remain annexed to the present deed.

(iv) That the whole corporate capital was represented at the meeting and all the shareholders present or represented declared that they had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting, and waived their right to be formally convened.

(v) That the meeting was consequently regularly constituted and could validly deliberate on all the items of the agenda.

(vi) That the general meeting of shareholders, each time unanimously, took the following resolutions:

First resolution

The general meeting of shareholders resolved to amend the corporate object of the articles of incorporation of the Company.

As a result, article 2 shall from now on read as follows:

‘2.1. The object of the Company is the acquisition, holding and disposal of interests in Luxembourg and/or in foreign companies and undertakings, as well as the administration, development and management of such interests.

2.2 The Company may provide loans and financing in any other kind or form or grant guarantees or security in any other kind or form, in favour of the companies and undertakings forming part of the group of which the Company is a member.

2.3 The Company may also invest in real estate, in intellectual property rights or any other movable or immovable assets in any kind or form.

2.4 The Company may borrow in any kind or form and issue bonds, notes or any other debt instruments as well as warrants or other share subscription rights.

2.5 In a general fashion, the Company may carry out any commercial, industrial or financial operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.”

Second resolution

The general meeting of shareholders resolved to amend the provisions of the articles of incorporation of the Company regarding the meetings of the board of directors of the Company.

As a result, article 5.3 shall from now on read as follows:

‘5.3. The Board of Directors shall appoint from among its members a Chairman. It may also appoint a Secretary, who need not be a member of the Board of Directors himself and who will be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board of Directors.

The Board of Directors will meet upon call by the Chairman. A meeting of the Board of Directors must be convened if any two (2) of its members so require.

The Chairman will preside at all meetings of the Board of Directors, except that in his absence the Board of Directors may appoint another member of the Board of Directors as chairman pro tempore by majority vote of the directors present or represented at such meeting.

Except in cases of urgency or with the prior consent of all those entitled to attend, at least three (3) calendar days’ written notice of meetings of the Board of Directors shall be given in writing and transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text. Any such notice shall specify the time and the place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted. The notice may be waived by properly documented consent of each member of the Board of Directors. No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a time schedule previously adopted by resolution of the Board of Directors.

The meetings of the Board of Directors shall be held in Luxembourg or at such other place as the Board of Directors may from time to time determine.

Any member of the Board of Directors may act at any meeting of the Board of Directors by appointing in writing, transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text, another member of the Board

of Directors as his proxy. Any member of the Board of Directors may represent one or several members of the Board of Directors.

A quorum of the Board of Directors shall be the presence or the representation of at least half (1/2) of the members of the Board of Directors holding office. Decisions will be taken by a majority of the votes of the members of the Board of Directors present or represented at such meeting.

One or more members of the Board of Directors may participate in a meeting by conference call, visioconference or any other similar means of communication enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equivalent to a physical presence at the meeting. The Board of Directors may determine any additional rules regarding the above in its internal regulations.

A written decision, signed by all the members of the Board of Directors, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Directors which was duly convened and held. Such a decision may be documented in a single document or in several separate documents having the same content and each of them signed by one or several members of the Board of Directors.”

Third resolution

The general meeting of shareholders resolved to amend the provisions of the articles of incorporation of the Company regarding the representation of the Company.

As a result, article 5.4 shall from now on read as follows:

“5.4. The Board of Directors may delegate the daily management of the Company and the representation of the Company within such daily management to one or more persons or committees of its choice.

The Board of Directors may also delegate other special powers or proxies or entrust determined permanent or temporary functions to persons or committees of its choice.

The remuneration and other benefits granted to the person(s) to whom the daily management has been entrusted must be reported annually by the Board of Directors to the general meeting of shareholders.

The Company will be bound towards third parties by the individual signature of the sole Director or by the joint signatures of any two (2) members of the Board of Directors.

The Company will further be bound towards third parties by the joint signatures or single signature of any person to whom the daily management of the Company has been delegated, within such daily management, or by the joint signatures or single signature of any person to whom special signatory power has been delegated by the Board of Directors, within the limits of such special power.”

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at EUR 1,500.-

There being no other business on the agenda, the meeting was adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same person and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereupon the present deed was drawn up in Luxembourg by the undersigned notary, on the day referred to at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, they signed together with the undersigned notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L’an deux mille dix, le vingt-cinq août.

Pardevant Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, agissant en remplacement de Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, lequel dernier restera dépositaire de la présente minute.

S’est réunie une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de Empik Centrum Investments S.A., une société anonyme régie par le droit luxembourgeois, ayant son siège social au 1B, rue Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Grand-Duché de Luxembourg, constituée suivant acte de Maître Jean-Joseph Schwachtgen, notaire alors de résidence à Luxembourg en date du 25 janvier 1997, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 207 du 26 avril 1997, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 58034 (la «Société»). Les statuts ont été modifiés la dernière fois par un acte de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 11 mars 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 859, en date du 26 avril 2010.

L’assemblée a été déclarée ouverte à 15.00 heures sous la présidence de Monsieur Alexandre Simon, demeurant professionnellement à Luxembourg, qui a désigné comme secrétaire et scrutateur Solange Wolter, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le président a exposé et prié le notaire soussigné d'acter ce qui suit:

(i) Que l'ordre du jour de l'assemblée était le suivant:

Ordre du jour

1 Modification de l'objet social de la Société, comme suit:

«2.1. La Société a pour objet l'acquisition, la détention et la cession de participations dans toute société et entreprise luxembourgeoise et/ou étrangère, ainsi que l'administration, la gestion et la mise en valeur de ces participations.

2.2 La Société peut fournir des prêts et financements sous quelque forme que ce soit ou consentir des garanties ou sûretés sous quelque forme que ce soit, au profit de sociétés et d'entreprises faisant partie du groupe de sociétés dont la Société fait partie.

2.3 La Société peut également investir dans l'immobilier, les droits de propriété intellectuelle ou tout autre actif mobilier ou immobilier sous quelque forme que ce soit.

2.4 La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit et procéder à l'émission d'obligations, de billets à ordre ou tout autre instrument de dettes ainsi que des bons de souscription ou tout autre droit de souscription d'actions.

2.5 D'une façon générale, la Société peut effectuer toute opération commerciale, industrielle ou financière qu'elle estime utile à l'accomplissement et au développement de son objet.»

2 Modification des dispositions des statuts de la Société relatives aux réunions du conseil d'administration de la Société.

3 Modification des dispositions des statuts de la Société relatives à la représentation de la Société.

4 Divers.

(ii) Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions détenues par les actionnaires, sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés, les membres du bureau et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

(iii) Que les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées par les mandataires, les membres bureau et le notaire soussigné resteront pareillement annexées au présent acte.

(iv) Que l'intégralité du capital social était représentée à l'assemblée et tous les actionnaires présents ou représentés ont déclaré avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable et ont renoncé à leur droit d'être formellement convoqués.

(v) Que l'assemblée était par conséquent régulièrement constituée et a pu délibérer valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

(vi) Que l'assemblée a pris, chaque fois à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale des actionnaires a décidé de modifier l'objet social de la Société.

L'article 2 sera dorénavant rédigé comme suit:

«2.1. La Société a pour objet l'acquisition, la détention et la cession de participations dans toute société et entreprise luxembourgeoise et/ou étrangère, ainsi que l'administration, la gestion et la mise en valeur de ces participations.

2.2 La Société peut fournir des prêts et financements sous quelque forme que ce soit ou consentir des garanties ou sûretés sous quelque forme que ce soit, au profit de sociétés et d'entreprises faisant partie du groupe de sociétés dont la Société fait partie.

2.3 La Société peut également investir dans l'immobilier, les droits de propriété intellectuelle ou tout autre actif mobilier ou immobilier sous quelque forme que ce soit.

2.4 La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit et procéder à l'émission d'obligations, de billets à ordre ou tout autre instrument de dettes ainsi que des bons de souscription ou tout autre droit de souscription d'actions.

2.5 D'une façon générale, la Société peut effectuer toute opération commerciale, industrielle ou financière qu'elle estime utile à l'accomplissement et au développement de son objet.»

Deuxième résolution

L'assemblée générale des actionnaires a décidé de modifier les dispositions des statuts de la Société relatives aux réunions du conseil d'administration de la Société.

L'article 5.3 sera dorénavant rédigé comme suit:

«5.3. Le Conseil d'Administration peut nommer parmi ses membres un Président. Il peut également nommer un Secrétaire qui n'a pas besoin d'être lui-même membre du Conseil d'Administration et qui sera responsable de la tenue des procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration.

Le Conseil d'Administration se réunira sur convocation du Président. Une réunion du Conseil d'Administration doit être convoquée si deux (2) de ses membres le demandent.

Le Président présidera toutes les réunions du Conseil d'Administration, mais en son absence le Conseil d'Administration désignera un autre membre du Conseil d'Administration comme président pro tempore par un vote à la majorité des administrateurs présents ou représentés à cette réunion.

Sauf en cas d'urgence ou avec l'accord préalable de tous ceux qui ont le droit d'y assister, une convocation écrite devra être transmise, trois (3) jours calendaires au moins avant la date prévue pour la réunion du Conseil d'Administration, par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit. La convocation indiquera la date, l'heure et le lieu de la réunion ainsi que l'ordre du jour et la nature des affaires à traiter. Il pourra être renoncé à cette convocation par un accord correctement consigné de chaque membre du Conseil d'Administration. Aucune convocation spéciale ne sera requise pour les réunions se tenant à des dates et des lieux déterminés préalablement par une résolution adoptée par le Conseil d'Administration.

Les réunions du Conseil d'Administration se tiendront à Luxembourg ou à tout autre endroit que le Conseil d'Administration pourra déterminer de temps à autre.

Tout membre du Conseil d'Administration pourra se faire représenter aux réunions du Conseil d'Administration en désignant par un écrit, transmis par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit, un autre membre du Conseil d'Administration comme son mandataire. Tout membre du Conseil d'Administration pourra représenter un ou plusieurs membres du Conseil d'Administration.

Le Conseil d'Administration ne pourra délibérer que si au moins la moitié (1/2) des membres du Conseil d'Administration en fonction est présente ou représentée. Les décisions sont prises à la majorité des voix des membres du Conseil d'Administration présents ou représentés à cette réunion.

Un ou plusieurs membres du Conseil d'Administration peuvent prendre part à une réunion par conférence téléphonique, visioconférence ou tout autre moyen de communication similaire permettant ainsi à plusieurs personnes y participant de communiquer simultanément les unes avec les autres. Une telle participation sera considérée équivalente à une présence physique à la réunion. Le Conseil d'Administration pourra déterminer toute autre règle concernant ce qui précède dans son règlement intérieur.

Une décision écrite, signée par tous les membres du Conseil d'Administration, est régulière et valable de la même manière que si elle avait été adoptée à une réunion du Conseil d'Administration, dûment convoquée et tenue. Une telle décision pourra être consignée dans un seul ou plusieurs écrits séparés ayant le même contenu et signé par un ou plusieurs membres du Conseil d'Administration.»

Troisième résolution

L'assemblée générale des actionnaires a décidé de modifier les dispositions des statuts de la Société relatives à la représentation de la Société.

L'article 5.4 sera dorénavant rédigé comme suit:

«**5.4.** Le Conseil d'Administration peut déléguer la gestion journalière de la Société, ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion, à une ou plusieurs personnes ou comités de son choix.

Le Conseil d'Administration peut également déléguer des pouvoirs ou des mandats spéciaux ou confier des fonctions permanentes ou temporaires à des personnes ou comités de son choix.

La rémunération et les autres avantages accordés au(x) personne(s) auxquelles la gestion journalière de la Société a été confiée devront être rapportés annuellement par le Conseil d'Administration à l'assemblée générale des actionnaires.

La Société sera engagée vis-à-vis des tiers par la signature individuelle de l'Administrateur unique ou par la signature conjointe de deux (2) membres du Conseil d'Administration.

La Société sera également engagée, vis-à-vis des tiers, par la signature conjointe ou par la signature individuelle de toute personne à qui la gestion journalière de la Société aura été déléguée, dans le cadre de cette gestion journalière, ou par la signature conjointe ou par la signature individuelle de toute personne à qui ce pouvoir de signature aura été délégué par le Conseil d'Administration, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges de toute nature payable par la Société en raison du présent acte sont estimés à EUR 1.500.-.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du comparant ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande du même comparant, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Dont acte fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec, le notaire soussigné, le présent acte.

Signé: A. SIMON, S. WOLTER et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 1^{er} septembre 2010. Relation: LAC/2010/38243 Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME Délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 16 septembre 2010.

Référence de publication: 2010131292/257.

(100150056) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2010.

Herald Neunkirchen S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 123.896.

—
EXTRAIT

L'Associé unique décide, conformément aux dispositions des statuts de la Société:

- de nommer Monsieur Jeremy Vickerstaff, né le 27 février 1967 à Cambridge, Royaume-Uni demeurant 22 Mielstrachen, L-6942 Niederanven, Luxembourg, administrateur de la Société pour une durée indéterminée à compter du 30 septembre 2010.

- d'accepter la démission de Mme Kathryn O'Sullivan de sa fonction d'administrateur de la Société à compter du 30 septembre 2010.

L'associé unique confère tous pouvoirs aux dirigeants de la Société, au secrétaire général de la Société, à l'agent administratif de la Société à l'effet d'entreprendre toute action, de signer tout document et d'effectuer toutes les formalités requises par la loi pour mettre en oeuvre la présente décision.

Fait à Luxembourg, le 30 septembre 2010.

Référence de publication: 2010131332/19.

(100149882) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2010.

FRII S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi.

R.C.S. Luxembourg B 146.620.

—
Les comptes annuels au 31 DECEMBRE 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE S.A.

Référence de publication: 2010131314/10.

(100150233) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2010.

Cable & Wireless Global Businesses Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 332.681.000,00.

Siège social: L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.

R.C.S. Luxembourg B 63.921.

—
Extrait des résolutions prises à Luxembourg en date du 15 septembre 2010 par l'associé unique de la société

L'associé unique décide de renouveler le mandat des gérants de la Société jusqu'à la tenue de l'assemblée générale annuelle en relation avec les comptes clos au 31 mars 2011:

- Monsieur Niculae CANTUNIAR, demeurant au 7A, Naegelistrasse, CH-5430 Wettingen,
- Monsieur David RICKETT, demeurant au 54, The Ridgway, GB-SM2 5JU Sutton, Surey,
- Monsieur Gilles ROLANDO, demeurant 1C, rue Georges Clémenceau, F-54192 Villerup.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010131256/15.

(100150019) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2010.

FoamCo, Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 62.000,00.**

Siège social: L-1233 Luxembourg, 2, rue Jean Bertholet.
R.C.S. Luxembourg B 121.174.

—
Extrait des résolutions des gérants du 24 mars 2010

Il est décidé de nommer gérant de catégorie A pour une durée indéterminée, en remplacement de Monsieur Robert SILVESTER, gérant démissionnaire en date du 24 mars 2010:

- Monsieur Roger Guy SMEE, né le 14 août 1948 à Reading au Royaume-Uni, demeurant professionnellement au Kilnbrook House, Rose Kiln lane, Reading, Berkshire RG2 0BY, Royaume-Uni

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 20 septembre 2010.

Référence de publication: 2010131306/15.

(100149765) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2010.

Cable & Wireless Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.
R.C.S. Luxembourg B 68.302.

—
Les comptes annuels au 31 mars 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010131257/9.

(100149755) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2010.

Common, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8357 Goebblange, 24A, Domaine du Beauregard.
R.C.S. Luxembourg B 118.603.

—
Der Jahresabschluss für das Geschäftsjahr 2006 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010131259/10.

(100149796) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2010.

Central Properties S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 9, rue Robert Stümper.
R.C.S. Luxembourg B 78.416.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2009, ainsi que les informations et documents annexes ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Signature.

Référence de publication: 2010131263/11.

(100150169) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2010.

Finca Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.
R.C.S. Luxembourg B 100.835.

—
Suite aux décisions prises par l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires de la Société le 21 septembre 2010, il a été décidé:

- D'accepter la démission de Monsieur Frank Walenta de son poste d'Administrateur A de la société avec effet immédiat,

- D'accepter la démission de Monsieur Jorrit Cromptvoets de son poste d'Administrateur B de la société avec effet immédiat,

- De nommer Monsieur Robin Naudin Ten Cate né le 5 mars 1974 à 's- Gravenhage, Pays-Bas, demeurant professionnellement 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, en tant que nouvel Administrateur A de la Société jusqu'à l'Assemblée Générale Annuelle statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2014 à tenir en 2015.

- De nommer Monsieur Ivo Hemelraad né le 12 octobre 1961 à Utrecht, Pays-Bas, demeurant professionnellement 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, en tant que nouvel Administrateur B de la Société jusqu'à l'Assemblée Générale Annuelle statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2014 à tenir en 2015.

- De transférer le siège social de la Société au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg.

L'adresse professionnelle de Madame Marjoleine van Oort, Administrateur B, est désormais 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg.

Luxembourg, le 1^{er} octobre 2010.

Pour extrait conforme.

Référence de publication: 2010131312/24.

(100149974) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2010.

Clarté, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 16A, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 86.536.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009, ainsi que les informations et documents annexes ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Signature.

Référence de publication: 2010131264/11.

(100150065) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2010.

Yati Sarl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4936 Bascharage, 13, rue de la Reconnaissance Nationale.

R.C.S. Luxembourg B 134.537.

L'an deux mille dix, le quinze septembre.

Par-devant Maître Alex WEBER, notaire de résidence à Bascharage.

A COMPARU:

Monsieur Rama Kant SHARMA, cuisinier, né à Kasauli (Inde) le 26 octobre 1971, demeurant à L-1880 Luxembourg, 18, rue Pierre Krier, détenteur de cent (100) parts sociales.

Lequel comparant, agissant en sa qualité de seul associé de la société à responsabilité limitée "YATI SARL" (numéro d'identité 2007 24 63 383), avec siège social à L-1880 Luxembourg, 18, rue Pierre Krier, inscrite au R.C.S.L. sous le numéro B 134.537, constituée suivant acte reçu par le notaire Frank MOLITOR, de résidence à Dudelange, en date du 10 décembre 2007, publié au Mémorial C, numéro 290 du 5 février 2008, requiert le notaire d'acter la résolution suivante:

Résolution

L'associé unique décide de transférer le siège social de L-1880 Luxembourg, 18, rue Pierre Krier à L-4936 Bascharage, 13, rue de la Reconnaissance Nationale.

Suite à ce transfert de siège social, l'associé unique décide de modifier l'article 2 des statuts de la société pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 2.** Le siège de la société est établi à Bascharage."

Le comparant déclare, en application de la loi du 12 novembre 2004, telle qu'elle a été modifiée par la suite, être le bénéficiaire réel de la société faisant l'objet des présentes et certifie que les fonds/biens/droits servant à la libération du capital social ne proviennent pas respectivement que la société ne se livrera pas à des activités constituant une infraction visée aux articles 506-1 du Code Pénal et 8-1 de la loi modifiée du 19 février 1973 concernant la vente de substances médicamenteuses et la lutte contre la toxicomanie (blanchiment) ou des actes de terrorisme tels que définis à l'article 135-1 du Code Pénal (financement du terrorisme).

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à sept cent cinquante euros (€ 750.-).

DONT ACTE, fait et passé à Bascharage en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au comparant, celui-ci a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: SHARMA, A.WEBER.

Enregistré à Capellen, le 16 septembre 2010. Relation: CAP/2010/3239. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur ff. (signé): ENTRINGER.

Pour expédition conforme, délivrée à la société à sa demande, aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés.

Bascharage, le 22 septembre 2010.

Alex WEBER.

Référence de publication: 2010132386/39.

(100149654) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2010.

Colliane Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach.

R.C.S. Luxembourg B 144.520.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010131266/10.

(100149660) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2010.

Collis S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 118.020.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010131267/9.

(100150001) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2010.

Target Asia Fund (Luxembourg), Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 85.256.

Suite à la démission de Monsieur Donald VILLENEUVE de son poste d'administrateur de la Société en date du 25 mai 2010 et suite à la nomination de trois nouveaux administrateurs remplaçants, le Conseil d'Administration se compose à compter du 20 août 2010, comme suit:

- Monsieur David Tsz Wing Chan,
 - Monsieur Teng Ngiek Lian,
 - Monsieur Alain Léonard,
 - Monsieur Frédéric Adam,
 - Monsieur Marc-André Béchet avec adresse professionnelle au 12, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg,
 - Monsieur Jean-Luc Neyens avec adresse professionnelle au 12, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg,
 - Mademoiselle Martine Vermeersch avec adresse professionnelle au 12, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg.
- Ces mandats prendront fin à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2011.

Luxembourg, le 7 septembre 2010.

Pour TARGET ASIA FUND (LUXEMBOURG)

BANQUE DEGROOF LUXEMBOURG S.A.

Agent Domiciliataire

Marc-André BECHET / Martine VERMEERSCH

Directeur / Sous-Directeur

Référence de publication: 2010131700/25.

(100149053) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} octobre 2010.
